

RAPPORT ANNUEL

D'ACTIVITE 2021

sur le Prix et la Qualité du
Service

Eau Potable
Assainissement



*« Assurer une gestion globale de l'eau et de
l'assainissement sur un territoire cohérent »*

Présenté au conseil d'exploitation de la régie des eaux le 6 septembre 2022

Sommaire

1 PRESENTATION	5
2 ORGANISATION DU SERVICE	6
2.1 La régie - Eaux d'Entre Bievre et Rhône	6
2.2 Organisation mise en place	7
2.3 Estimation de la population desservie	8
3 PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	9
3.1 Fixation des tarifs en vigueur	9
3.2 Le prix de l'eau	10
3.3 Le prix de l'Assainissement	11
3.4 Le prix de l'Eau et Assainissement collectif	12
3.5 Composantes de la facture	12
3.6 Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement	13
4 QUELQUES SUIVIS.....	14
4.1 Relation Abonnés	14
4.1.1 Taux de réclamation Eau	14
4.1.2 Taux de satisfaction de l'Assainissement.....	14
4.2 KM et consommation.....	14
4.3 Indicateur météo.....	14
4.4 Cout énergétique / m3 eau potable	15
5 RESSOURCES EN EAU.....	15
5.1 Points de prélèvement.....	15
5.2 Volumes prélevés	15
5.3 Suivi Site du Golley	16
5.4 Suivi Site des Iles	17
5.5 Suivi Site de Mata.....	18
5.6 Suivi Site de Francou	18
5.7 suivi Captage des Imberts	19
5.8 suivi Captage des Imberts	19
5.9 Captage du Mourelet.....	19
5.10 Source de Primarette.....	19
6 QUALITE ET TRAITEMENT DE L'EAU.....	20
6.1 Protection des ressources en eau	21
7 LE PATRIMOINE de l'eau	22
7.1 Longueur du réseau	22
7.2 Les réservoirs d'eau	22
7.3 Parc compteurs	23
7.4 Puits et forages.....	23
7.5 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau d'eau	24
8 ABONNEMENTS ET VOLUMES.....	25
8.1 Nombre d'abonnés	25
8.2 Volumes mis en distribution et vendus.....	25
9 PERFORMANCE TECHNIQUE EAU	26
9.1 Rendements	26
9.2 Travaux sur les réseaux	27
9.3 Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	27
9.4 Bornes de puisage.....	27
10 BILAN FINANCIER Eau	28
10.1 Résultat comptable de l'exercice.....	28
10.2 Analyse financière récapitulatif budget eau 2021	29
10.3 Encours de la dette.....	29
10.4 Durée d'extinction de la dette (P153.2).....	30
10.5 Taux d'impayés - P154.0.....	30
10.6 Montant des abandons de créances et versement au Fonds de Solidarité	30
10.7 Part du prix de l'eau Fonct/Invest	31
10.8 Taux de réclamation	31
11 Patrimoine Assainissement	32

11.1	Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées	32
11.2	Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	32
11.3	Rejets au milieu Naturel	33
11.4	Création et renouvellement de réseau	34
11.4.1	Fonctionnement du réseau	34
11.4.2	Autorisation de déversement.....	34
12	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	35
12.1	Glossaire	35
12.2	Système d'épuration des Blaches - Péage de Roussillon - 060000138345	35
12.2.1	STEU du Péage de Roussillon Sandre : 0605383440021	36
12.2.1.1	Performance et niveau de rejet	36
12.2.1.2	Apports extérieurs	36
12.2.1.3	Fonctionnement du traitement des boues.....	36
12.2.1.4	Sous-produit de l'assainissement	37
12.2.1.5	Consommation des produits de traitements et consommation électrique	37
12.2.1.6	Fonctionnement du réseau.....	37
12.2.1.7	Fréquence de déversement et estimation des volumes déversés.....	37
12.2.1.8	Incidents remarquables	37
12.2.1.9	Curage des réseaux	37
12.2.1.10	Travaux importants	37
12.3	Système de St Alban du Rhône – SANDRE 060000138353	38
12.3.1	Station d'épuration de St Alban du Rhône - 060938019002.....	38
12.3.1.1	Evolution du volume journalier	38
12.3.1.2	Performance de la station d'épuration	39
12.3.1.3	Apports extérieurs	39
12.3.1.4	Fonctionnement du traitement des boues.....	39
12.3.1.5	Consommation	39
12.3.1.6	Maintenance et réparation.....	39
12.3.2	Réseau Système de St Alban du Rhône.....	39
12.4	Système d'épuration de Beaurepaire Sandre - 060000132034.....	40
12.4.1	STEU de Beaurepaire	40
12.4.2	Réseau	41
12.5	Le système d'assainissement Auberives Sur Varèze	41
12.6	Lagunage d'Agnin.....	42
12.7	Lagunage d'Assieu :	42
12.8	Lagunage de Moissieu sur Dolon :	43
12.9	Lagunage de Bellegarde Poussieu :	43
12.10	Lagunage de Revel Tourdan :	43
12.11	Lagunage de Cour et Buis :	43
12.12	Filtre planté de Roseaux de Pisieu :	44
12.13	Filtre Planté de Roseaux de Pact :	44
12.14	Filtre Planté de Roseaux de Jarcieu :	44
12.15	Filtre planté de roseaux de Pommier de Beaurepaire :	44
12.16	Le filtre Planté de Roseaux de Chanas – hameau du rosay.....	44
12.17	Usine de compostage.....	45
12.17.1	Fonctionnement.....	45
12.17.2	Traitement des déchets verts	46
12.17.3	Traitement des boues d'épuration	47
13	SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	48
13.1	Etendue du service.....	48
13.2	Prestations assurées dans le cadre du service.....	48
13.3	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	49
13.4	Prestation Entretien	49
13.5	Opérations groupées de réhabilitation	50
13.6	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	50
13.7	Les controles de 2021 en chiffres	51
13.8	Tarification et recettes du service.....	51
14	BILAN FINANCIER Assainissement	52
14.1	Résultat comptable de l'exercice.....	52
14.2	Analyse financière récapitulatif.....	52
14.3	La dette.....	52
14.4	Taux d'impayé au 31/12/N des factures d'assainissement de l'année N-1	53

14.5 Montant des abandons de créances et versement au Fonds de Solidarité	53
15 Indicateur Eau Potable	54
16 Indicateur Assainissement Collectif	55
17 Indicateur Assainissement Non Collectif	55

1 PRESENTATION

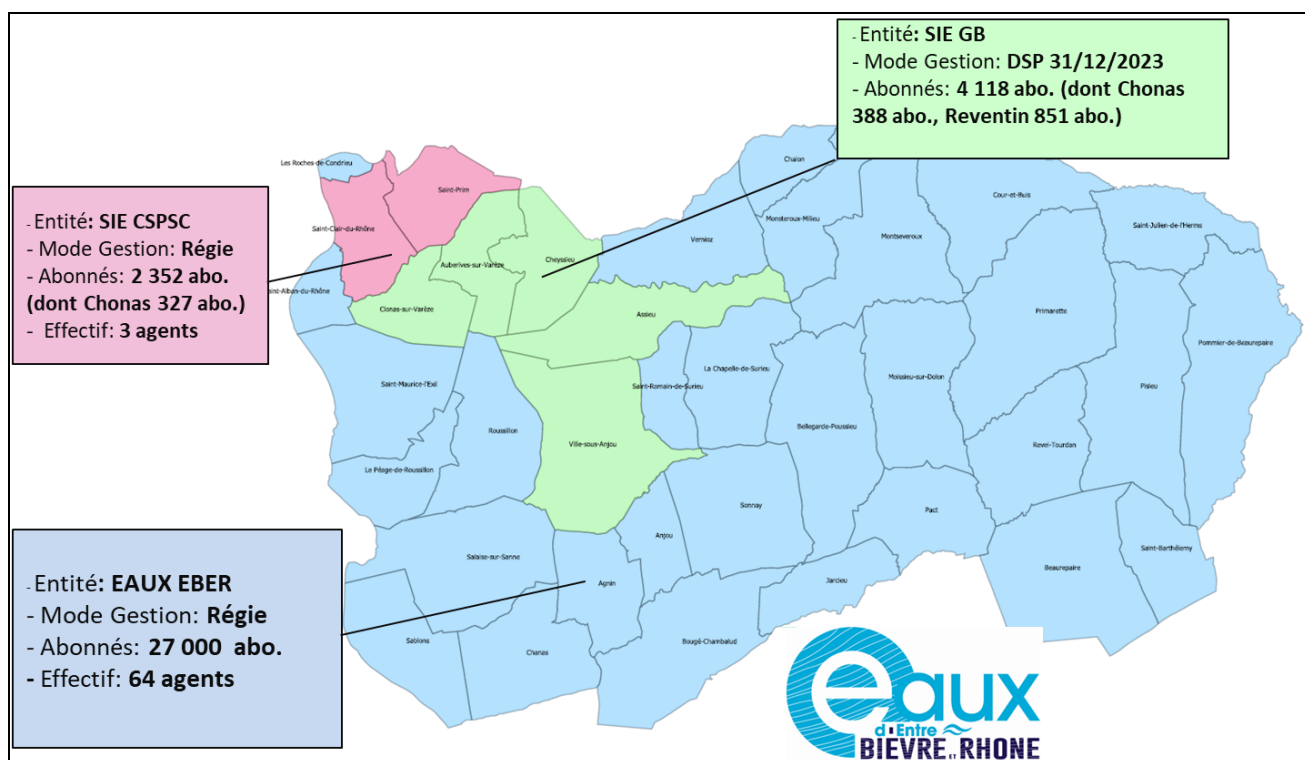
Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence de l'eau potable est assurée par Entre Bièvre et Rhône. Ainsi la Communauté de Communes, déjà compétente en assainissement depuis 2019 sur l'entièreté du territoire, gère l'eau et l'assainissement.

Une régie unique de l'eau et de l'assainissement, Eaux d'Entre Bièvre et Rhône, est mise en place et constitue le service des eaux. Elle exerce sur deux territoires selon les cartes ci-dessous.

Pour l'eau potable, la Communauté de Communes exerce la compétence directement sur 30 communes.

Elle est membre :

- Du Syndicat Intercommunal des Eaux de Chonas l'Amballan, St Prim, St Clair du Rhône pour les communes de St Clair du Rhône et de St Prim. Ce syndicat est géré en régie. Vienne Condrieu Agglomération est l'autre membre constitutif de ce syndicat (commune de Chonas) dont la dissolution est effective au 1^{er} janvier 2022.
- Du Syndicat Intercommunal des Eaux Gerbey Bourrassonnes pour les communes d'Assieu, Clonas, Auberives sur Varèze, Cheyssieu et Ville-sous-Anjou. L'autre membre du syndicat est Vienne Condrieu Agglomération pour la commune de Reventin Vaugris. Le syndicat est géré par délégation de service public avec la société Suez jusqu'au 31 décembre 2023, le syndicat devrait être dissout à compter du 1^{er} janvier 2023.



Carte de l'eau potable

La compétence assainissement s'exerce sur l'ensemble du territoire et au-delà puisque les communes de Condrieu, Vérin, Saint Michel sur Rhône et Chavanay sont assainies sur le site de Beaurepaire.

Les communes de Marcilloles, Chatenay, Viriville, Marcollin, Thodure, Beaufort, et le quartier des Roches à Pajay sont assainis sur le site de Beaurepaire.



Carte de l'assainissement

2 ORGANISATION DU SERVICE

2.1 LA REGIE - EAUX D'ENTRE BIEVRE ET RHONE

La régie des eaux en accord avec ses statuts est dotée d'un conseil d'exploitation dont les représentants sont :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| - MALATRAIT Jean-Charles | Chanas |
| - TEIL Laurent | Sablons |
| - AZZOPARDI Xavier | Salaise |
| - BECT Gérard | Saint-Barthélemy |
| - BERHAULT Yann | Jarcieu |
| - BONNETON Gilles | Cheyssieu |
| - CHOUCHANE Aïda | Saint-Maurice-l'Exil |
| - COURION Sébastien | Le Péage-de-Roussillon |
| - DARBON Thierry | Le Péage-de-Roussillon |
| - ILTIS Laurent | Pact |
| - LHERMET Claude | Sonnay |
| - MERLIN Olivier | Saint-Clair-du-Rhône |
| - MONTEYREMAR Christian | Agnin |
| - PAQUE Yannick | Beaurepaire |
| - ROUSVOAL Marc | Roussillon |
| - SOLMAZ Kénan | Beaurepaire |
| - VIALLATTE Régis | Clonas-sur-Varèze |
| - MONTAGNON Emmanuel | SME GEBO |
| - SCAFI Paul | SIE CSPSC |

M. Jean-Charles Malatrait Vice-président au cycle de l'eau en est le président.

2.2 ORGANISATION MISE EN PLACE

L'ensemble du service est exploité en régie.

Le service relation aux abonnés regroupe l'ensemble des missions d'accueil et de facturation.

Il est chargé, entre autres, d'accueillir et d'informer les usagers pour chacune de leurs démarches, de gérer les mutations (abonnements, résiliations, créations de branchements neufs).

Il assure également toute la partie facturation (calcul et réalisation des rôles) d'après les relevés de compteurs établis pendant l'année. Les encaissements de factures sont gérés par le Trésor Public, en étroite relation avec nos services qui proposent différents modes de règlements.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un portail des abonnés a été mis en place afin de faciliter d'avantage la relation avec l'abonné.

Le service propose pour une partie de son territoire seulement mais avec la volonté de l'étendre :

- La mensualisation de la facture d'eau. Pour **33 %** des abonnés soit plus de **9 000** abonnés.
- Le prélèvement automatique pour **12 %** des abonnés soit un peu plus de **3 000** abonnés.

Le service assainissement assure l'ensemble du fonctionnement des unités de traitements des eaux, du réseau d'assainissement et du contrôle/conseil/entretien des installations d'assainissement non Collectif.

Le service travaux permet de réaliser ou faire réaliser toutes les opérations d'entretien, de maintenance, de réparation et de branchement neuf tant en eau qu'en assainissement.

Le service de l'eau potable est en charge de l'ensemble de la distribution, entretien et surveillance du réseau d'eau potable et des stations de pompage et réservoirs associés. Il assure l'ensemble des interventions techniques sur le réseau et auprès des abonnés. Il est en charge de la relève des compteurs et du contrôle de la qualité de l'eau.

2.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Attention les volumes facturés tiennent compte de rattrapage de retard de facturation en 2021 pour dernière année

2021		Eau potable		Assainissement collectif				ANC	
Commune	Pop Totale janv 22	Abonnés Eau	m3 facturés AEP	Abonnés ASST	Taux raccordement	Habitants en AC	m3 facturés asst	Abonnés ANC	Habitants en ANC
AGNIN	1 171	554	72 619	460	83%	965	52 753	98	206
ANJOU	1 069	461	59 795	420	91%	961	52 729	47	108
CHANAS	2 768	1 233	176 232	1 019	83%	2 308	133 293	203	460
LE PEAGE DE ROUSSILLON	6 575	3 253	353 041	3 196	98%	6 534	341 040	20	41
ROUSSILLON	8 576	4 160	426 580	4 023	97%	8 384	398 194	92	192
SABLONS	2 307	1 118	94 280	1 099	98%	2 299	93 423	4	8
SAINT MAURICE L'EXIL	6 481	2 750	371 012	2 695	98%	6 419	330 047	26	62
SALAISE SUR SANNE	4 559	2 395	450 041	2 231	93%	4 332	323 991	117	227
	33 506	15 924	2 003 600	15 143	95%	32 203	1 725 470	607	1 303
BEAUREPAIRE	5 060	2 592	250 997	2 490	96%	4 827	233 521	120	233
SAINT-BARTHELEMY	970	413	36 575	377	91%	896	34 669	31	74
	6 030	3 005	287 572	2 867	95%	5 724	268 190	151	306
LES ROCHES DE CONDRI	2 018	957	88 346	947		2 010	86 845	4	8
								-	
SAINT ALBAN DU RHONE	863	406	49 528	366	90%	794	44 628	32	69
								-	
ASSIEU (charina et transit asst)		17	3 088	65		-	-	19	-
BELLEGARDE-POUSSIEU	1 005	493	70 709	328	67%	685	43 255	153	320
BOUGE-CHAMBALUD	1 372	681	176 125	376	55%	773	95 522	291	599
CHALON	179	80	11 713	-		-		80	179
COUR ET BUIS	939	422	63 792	305	72%	700	47 951	104	239
JARCIEU	1 081	591	65 524	459	78%	847	46 461	127	234
LA CHAPELLE DE SURIEU	773	320	47 982	172	54%	421	26 234	144	352
MOISSIEU-SUR-DOLON	753	383	48 086	197	51%	392	21 318	181	361
MONTEROUX-MILIEU	816	320	43 821	134	42%	348	18 404	180	468
MONTSEVEROUX	988	452	60 826	166	37%	369	20 863	278	619
PACT	870	434	51 438	207	48%	417	21 746	225	453
PISIEU	530	268	50 752	93	35%	190	14 200	166	340
POMMIER-DE-BEAUREPA	724	378	59 786	127	34%	253	17 267	237	471
PRIMARETTE	734	346	67 431	94	27%	202	14 983	247	532
REVEL-TOURDAN	1 077	545	85 324	436	80%	883	68 098	96	194
SAINT ROMAIN DE SURIEU	372	193	45 632	125	65%	250	20 716	61	122
SAINT-JULIEN-DE-L'HERM	156	86	14 313	-		-	-	77	156
SONNAY	1 264	590	99 023	68	12%	147	8 978	516	1 117
VERNZOZ	1 421	719	104 817	532	74%	1 075	75 160	171	346
	15 054	7 318	1 170 182	3 884	53%	7 954	561 156	3 353	7 100
								-	
TOTAL EAU 2021	57 471	27 610	3 599 228				2 686 289		
2021	Pop Totale janv 22	Abonnés Eau	m3 facturés AEP	Abonnés ASST	Taux raccordement	Habitants en AC	m3 facturés asst	Abonnés ANC	Habitants en ANC
SAINT CLAIR DU RHONE	3 791	1 704	203 279	1 626	95%	3 645	171 985	65	156
st clair		32	4 892	22	69%	-	2 982	3	-
SAINT PRIM	1 438	498	72 802	379	76%	1 133	44 393	102	319
st prim		96	10 740	81			9 628		
Chonas			41 786						
part VCA dans SIE			13%						
	5 229	2 330	276 081	2 108	2	4 778	228 988	170	475
2021									
ASSIEU (Suez)	1 622	681	75 102	660	97%	1 572	72 725	1	2
AUBERIVES-SUR-VAREZE	1 509	649	75 838	561	86%	1 304	66 584	78	181
CHEYSSIEU	1 044	436	45 241	417	96%	999	43 801	19	45
CLONAS SUR VAREZE	1 483	602	65 723	558	93%	1 375	59 494	35	86
VILLE SOUS ANJOU	1 196	561	61 361	250	45%	533	21 419	291	620
GEBO EBER	6 854	3 057	338 897	2 549	83%	5 782	276 633	424	936
VCA GEBO							160 166		
part EBER			100%				63%		
GEBO (EBER)	6 854	3 057	338 897	2 549	1	5 782	436 799		
TOTAL Asst 2021				27 864	7	59 244	3 191 910		
TOTAL ANC 2020								4 741	10 199

INDICATEUR Descriptif

Le service public d'eau potable dessert : 57 471 habitants

D 101.0

Le service public d'assainissement collectif dessert 59 244 habitants
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées est de 84 %
Le service public d'assainissement non collectif dessert 10 199 habitants

P201.1

D301.0

3 PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

3.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs des redevances par délibération. Le tarif n'est pas uniforme sur l'ensemble des communes mais une démarche de lissage est en cours avec une échéance de tarif unique programmée pour 2027/2028.

L'ensemble des tarifs est binôme comprenant :

- Une partie fixe uniforme sur le territoire
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable différente selon la commune

Progressivement, il est mis en place un système avec 2 factures par an comprenant la demi-part fixe et la consommation relevée ou estimée selon le cas. Une relève est systématiquement faite par abonné et par an. Le passage partiel à la radio relève a permis cette évolution qui se poursuit pour s'étendre à l'ensemble des abonnés au cours des années à venir.

Le tarif voté respecte l'obligation du plafonnement de la part fixe des tarifs d'eau et d'assainissement collectif à 30 % pour une facture de 120 m3 (arrêté du 6 août 2007 publié au J.O le 21/09/2007) en application de la loi sur l'eau du 30/12/2006.

3.2 LE PRIX DE L'EAU

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prix de l'eau au 1^{er} janvier N+1 avec pour la première année en 2022 St Clair et St Prim

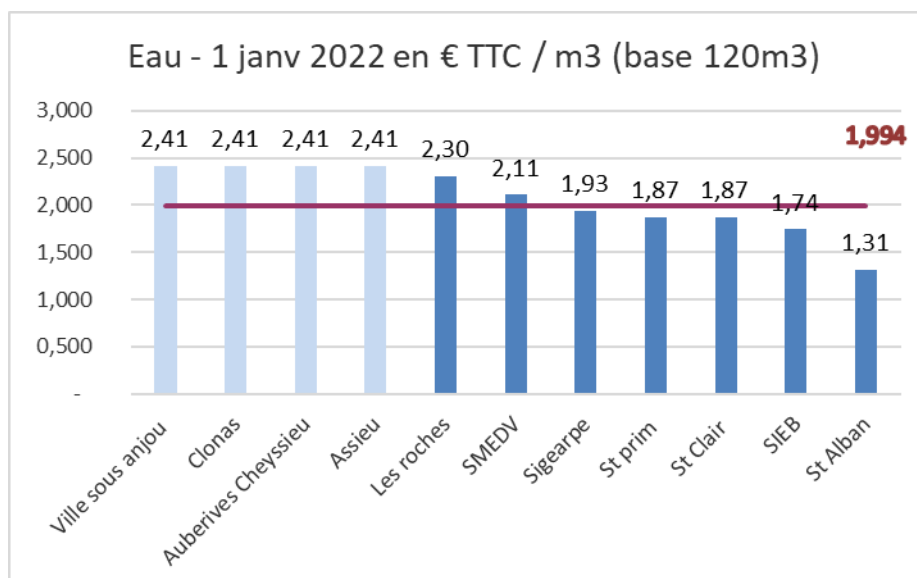
				Incidence *
Redevance payée par les abonnés au service		2021	2022	€ TTC (120 m3)
tarif applicable au 1er janvier € HT		€ HT	€ HT	Incidence %
Redevance prélèvement		0,1	0,1	
Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne	PF (DN15)	36,28	36,28	232,10 €
	€/m3	1,111	1,151	2,23%
St ALBAN	PF	36,28	36,28	157,28 €
	€/m3	0,460	0,560	8,75%
Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud	PF (DN15)	36,28	36,28	253,12 €
	€/m3	1,317	1,317	0,0%
Beaurepaire, Saint Barthélemy	PF (DN15)	36,28	36,28	209,19 €
	€/m3	0,910	0,970	3,77%
Les Roches de Condrieu	PF (DN15)	36,28	36,28	276,28 €
	€/m3	1,551	1,500	-2%
Saint Clair du Rhone, Saint Prim	PF (DN15)	36,00	36,28	224,38 €
	€/m3	1,020	1,090	4%
* y compris taxe agence de l'eau et en TTC				
SIE GEBO : clonas, Auberives Cheyssieu, Ville sous anjo, Assieu	PF (DN15)	81,328	84,048	289,45 €
	€/m3	1,2136	1,237872	2,10%

INDICATEUR PRIX REGIE

1.964 € TTC/m³ AEP en moyenne pour un usager consommant 120 m³

D 102.0

Dans un souci de transparence du tarif les communes du syndicat Gerbey Bourassonne sont reprises dans le graphique ci-dessous. La régie figure en bleu foncé.



La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés est alors de 1.994 € TTC/ m3 (base 120m3)

SMEDV : Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud

SIGEARPE : Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne

SIEB : Beaurepaire, Saint Barthélemy

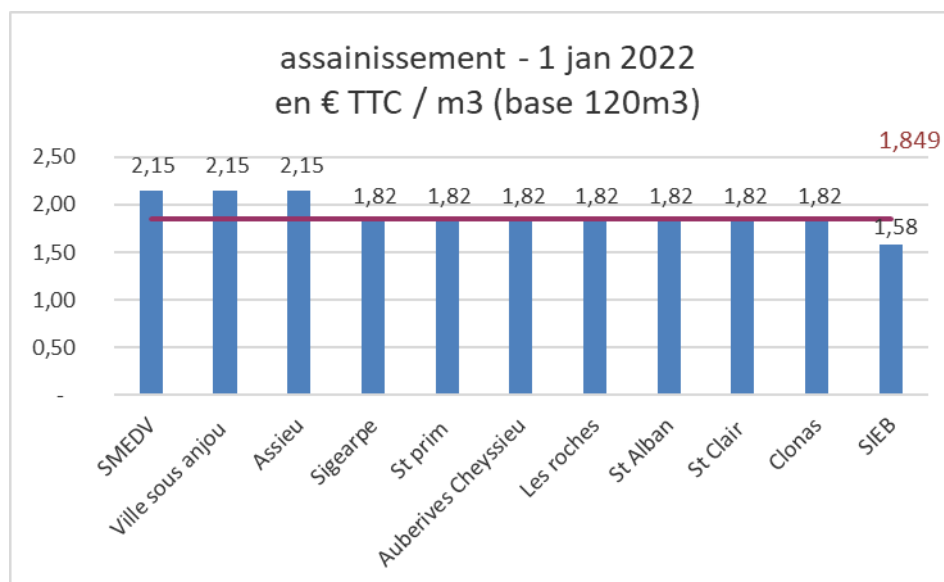
3.3 LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prix de l'assainissement avec une baisse sur certaines communes.

		2021	2022	Incidence *
Redevance payée par les abonnés au service		€ HT	€ HT	€ TTC (120 m3)
tarif applicable au 1er janvier € HT		€ HT	€ HT	Incidence * %
Agnin, Anjou, Auberives sur Vazeze, Chanas, Cheyssieu, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne, Saint Prim	PF	34	34	218,24
	€/m3	1,180	1,210	2,48%
Assieu,	PF	34	34	257,84
	€/m3	1,510	1,510	0,51%
St Alban du Rhône, Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône, Clonas sur Vazeze	PF	34	34	218,24
	€/m3	1,120	1,210	6,44%
Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud, Ville sous Anjou	PF	34	34	257,84
	€/m3	1,590	1,510	-3,46%
Beaurepaire, Saint Barthélemy	PF	34	34	189,2
	€/m3	0,92	0,990	5,91%

* sur la valeur TTC y compris taxe agence de l'eau (+0,01 €/m3 en 2022)

Le prix global par communes est repris dans le graphique ci-dessous



La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés est de 1.85 € TTC/ m3 (base 120m3)

INDICATEUR PRIX REGIE

1.849€ TTC/m³ assainissement pour un usager consommant 120 m³

D 204.0

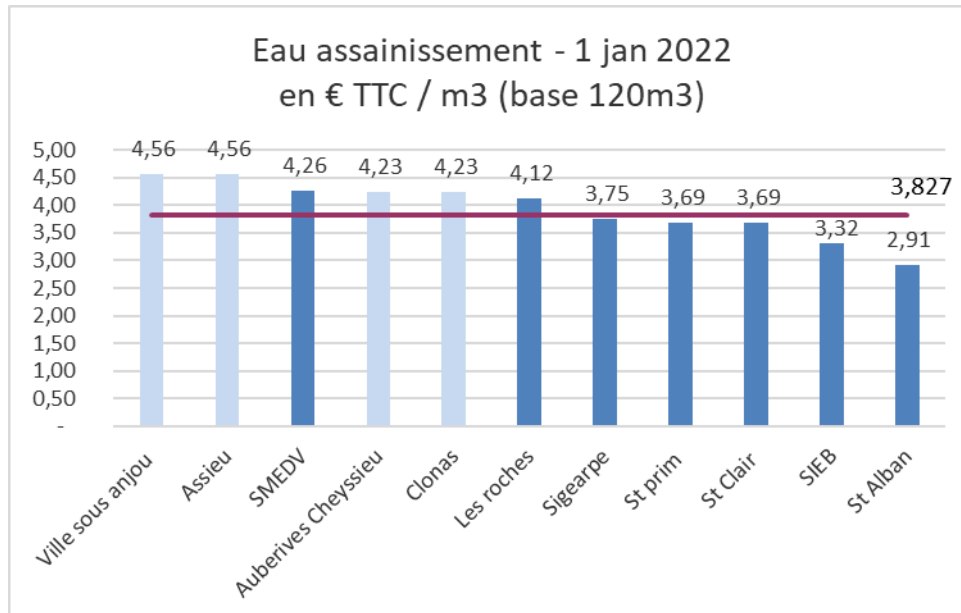
SMEDV : Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud, Ville sous Anjou

SIGEARPE : Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne

SIEB : Beaurepaire, Saint Barthélemy

3.4 LE PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix global par commune est repris dans le graphique ci-dessous



La moyenne pondérée par le nombre d'abonnés est de 3.827 € TTC/ m³ (base 120m³) sur l'ensemble des communes (y compris les syndicats).

INDICATEUR PRIX Eau assainie

3.827 € TTC/m³ eau et assainissement pour un usager consommant 120 m³

D 204.0

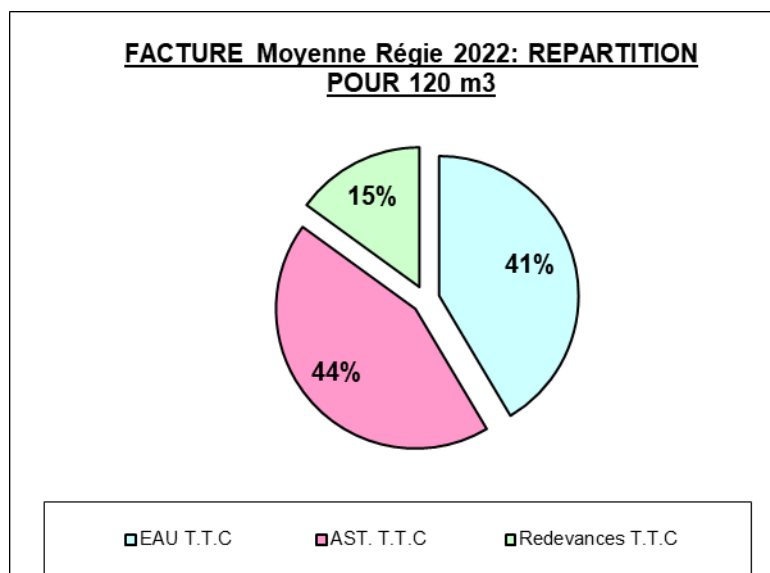
SMEDV : Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud,

SIGEARPE : Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne

SIEB : Beaurepaire, Saint Barthélemy

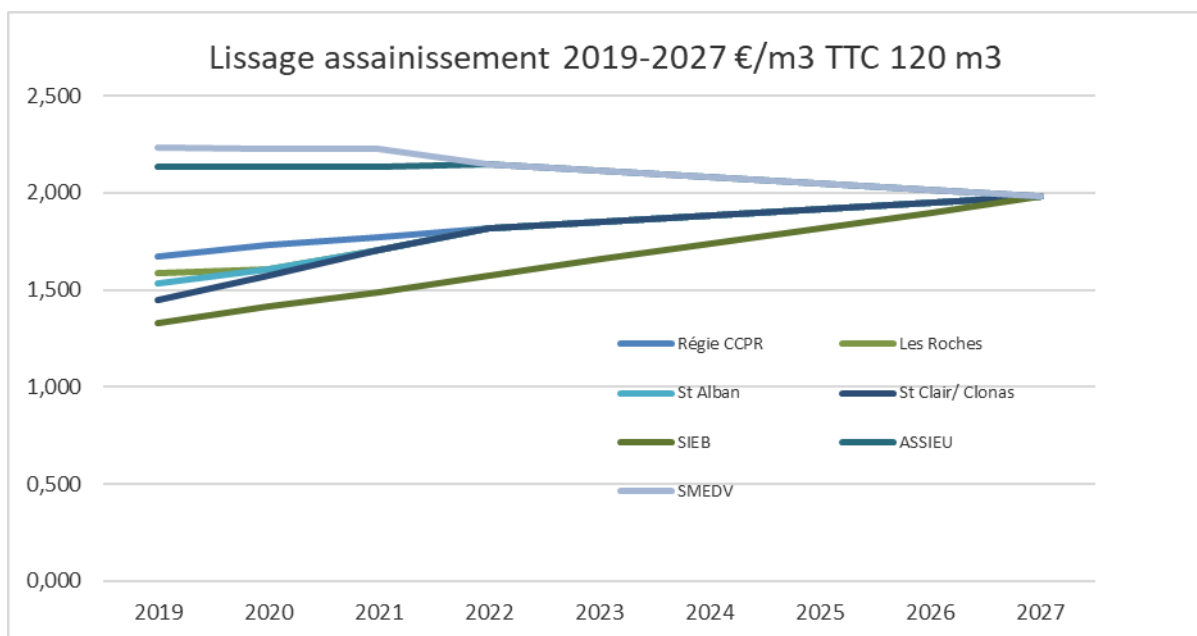
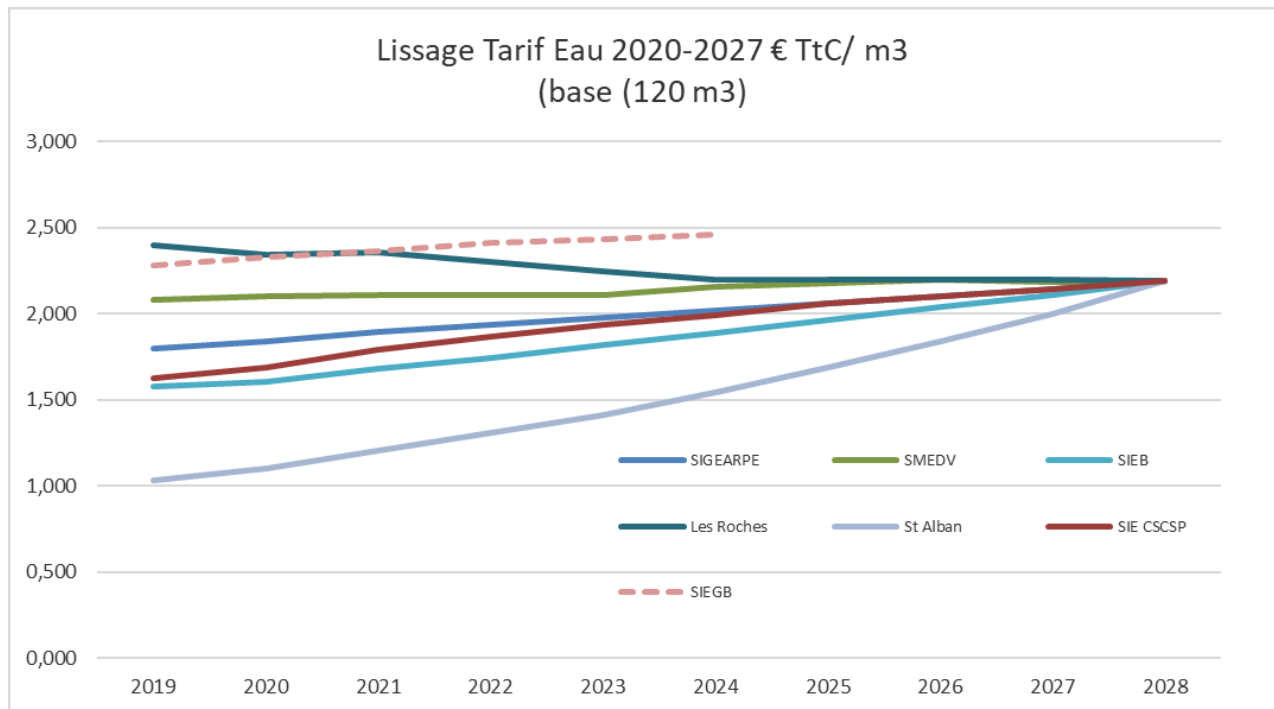
3.5 COMPOSANTES DE LA FACTURE

La facture d'un abonné domestique sur la base de 120 m³ se décompose ainsi : identique à l'année précédente



3.6 EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de lissage du tarif est guidé par un programme d'investissement ambitieux et cela devrait conduire à la projection de tarif ci-dessous.



4 QUELQUES SUIVIS

4.1 RELATION ABONNES

4.1.1 Taux de réclamation Eau

Cet indicateur est basé sur le taux de réclamation pour 1000 abonnés et le nombre de réclamations écrites (mails, courrier, fax,...) portant sur les écarts ou non conformité vis-à-vis d'engagement contractuel ou vis-à-vis de la réglementation et notamment du règlement de service.

Ne disposant que d'une partie de ces réclamations l'indicateurs n'est pas fiable.

EXERCICE D ORIGINE	réclamations enregistrées service abonnés	réclamations enregistrées service eau	réclamations enregistrées qualité des eaux	réclamations enregistrées réglementaires	TOTAL	nbr d'abonnés	Taux d'abandon sur Prise en Charges Annuelle
2021	23	10	5		38	27 610	1,38

INDICATEUR

Taux de réclamations est estimé à 1.4 ‰

P155.1

4.1.2 Taux de satisfaction de l'Assainissement

SATISFACTION ABONNES Assainissement

Le taux de débordement des abonnés est de NR (0.05 ‰)

p251.1

Le taux de réclamation écrites est de NR (0.1 ‰)

p258.1

4.2 KM ET CONSOMMATION

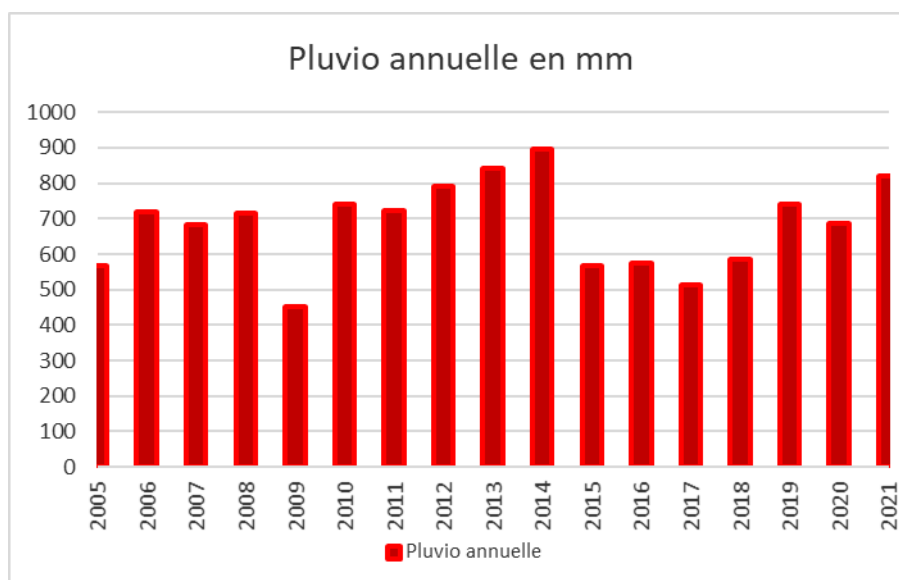
Globalement le service des eaux a parcouru 574 000 km représentant 50% des Km EBER.

La consommation globale de carburants est de 47 400 litres soit 39% de EBER.

Le service comporte 8 véhicules de type électrique dont le kilométrage est de NR

Le parc véhicules comporte 47 véhicules au total dont 3 poids lourds.

4.3 INDICATEUR METEO



L'année 2021 est pluvieuse et repasse au-dessus des 800 mm annuels

4.4 COUT ENERGETIQUE / M3 EAU POTABLE

Le coût énergétique des pompages d'eau est calculé et représente 0.05 €/m³ produit. Cela varie selon les pompages mais c'est le cout global ramené au m3 produit total. Il est stable.

5 RESSOURCES EN EAU

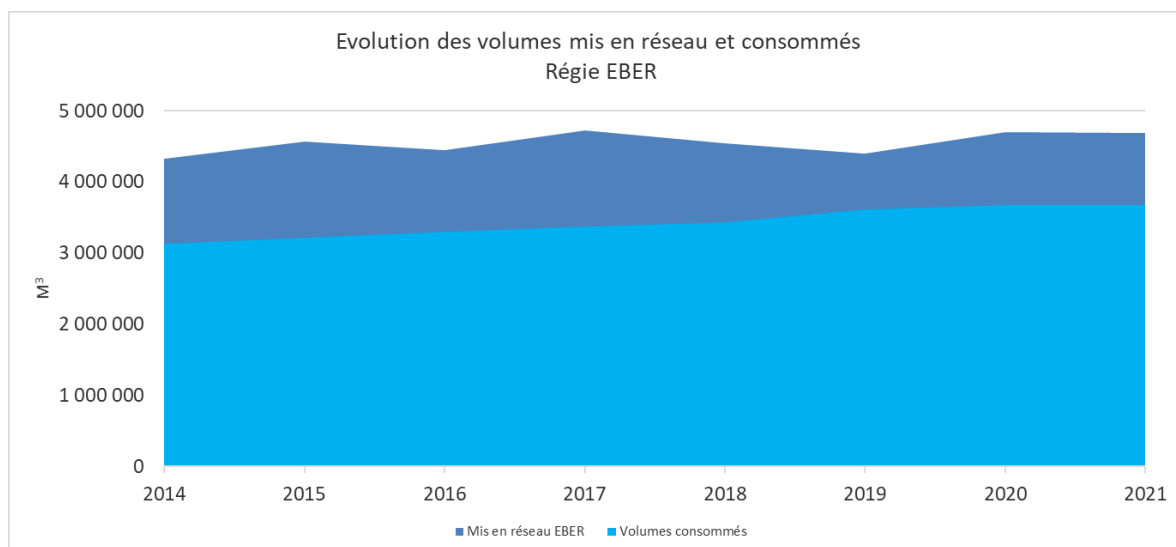
5.1 POINTS DE PRELEVEMENT

Production Eau (m3/an)	2020	2021	Part globale	variation
Les Iles	2 167 028	2 255 923	49%	4%
Golley Moulins	315 682	264 664	6%	-16%
Golley Puits	180 865	215 558	5%	19%
Source Francou	1 951	-	0%	0%
Source de Mata	250 722	227 792	5%	-9%
Sources Barbarins	21 404	19 942	0%	-7%
Sources Nassins	39 670	37 238	1%	-6%
Mouret	757 808	751 470	16%	-1%
Ronjay	328 661	240 620	5%	-27%
Les Imberts	239 150	280 666	6%	17%
Sources Primarette	264 225	266 986	6%	1%
TOTAL	4 567 166	4 560 859	100%	0%

La ressource des Iles est la plus sollicitée.

5.2 VOLUMES PRELEVES

La partie bleu clair du graphique représente le volume consommé. Après une année de dégradation en 2020 liée à la période sanitaire et à la nouvelle organisation en place, l'année 2021 a permis de stabiliser le rendement de réseau



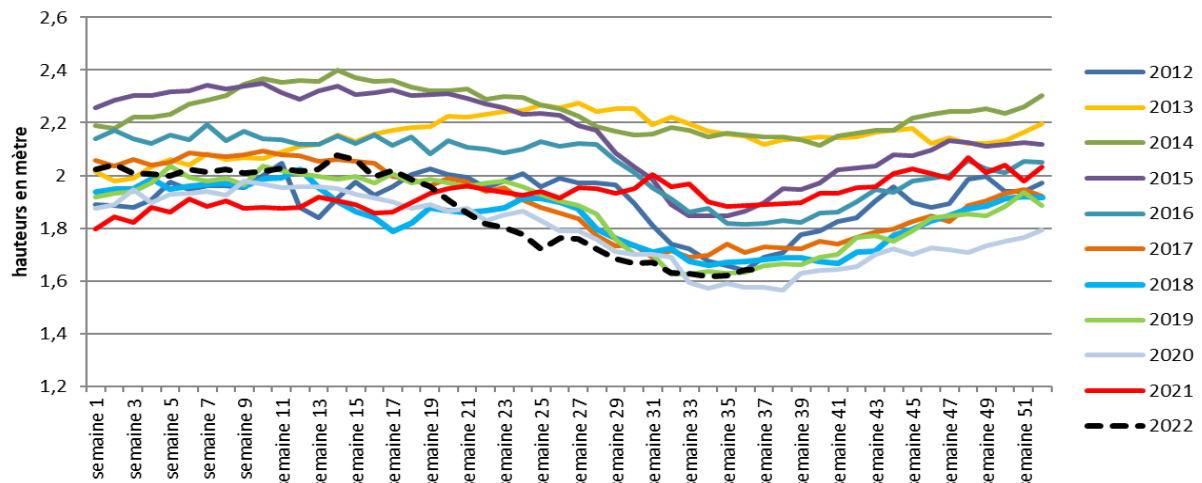
Les graphiques ci-après s'attachent à suivre l'évolution de certaines ressources soit par suivi du débit hebdomadaire soit par suivi des niveaux.

Les ressources en eau sont diverses. Le captage des îles représente 50 % de la ressource. L'année 2021 est très similaire à l'année 2020.

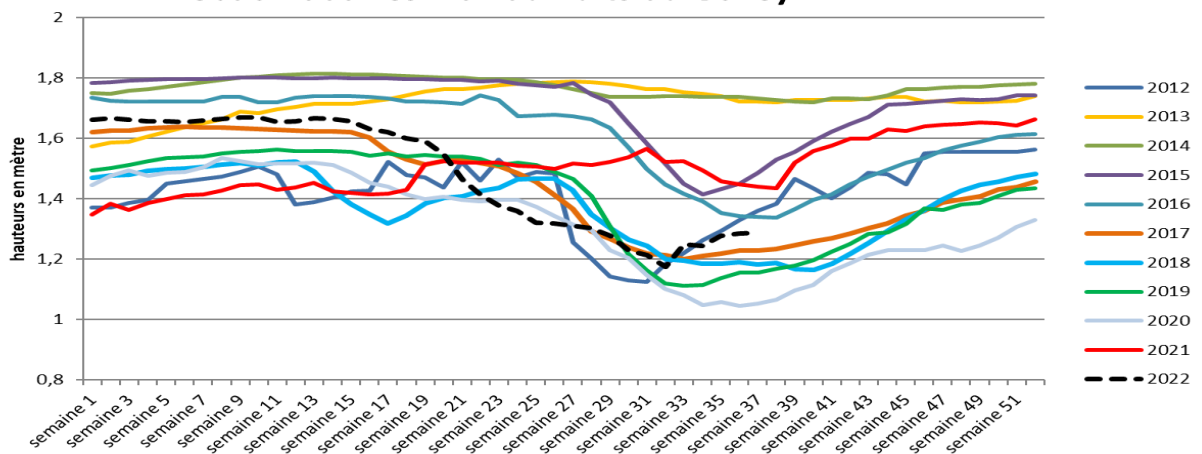
En moyenne et tous besoins confondus **12 500 m3/j** soit **220 l/j/habitants**

5.3 SUIVI SITE DU GOLLEY

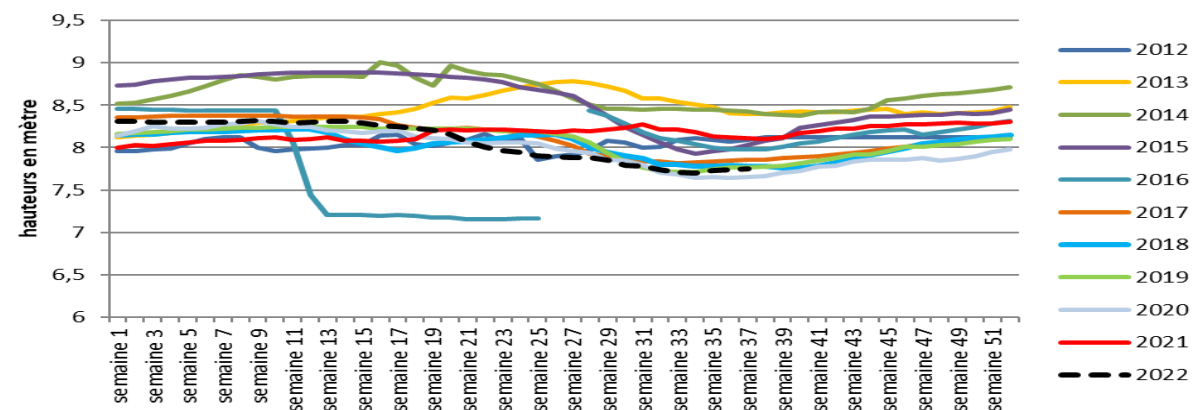
Comparaison annuelle des hauteurs hebdomadaires Max du niveau de la Galerie du Golley



Comparaison annuelles des hauteurs piézométriques hebdomadaires Max du Puits du Golley



Comparaison annuelles des hauteurs piézométriques hebdomadaires Max du Forage du Golley

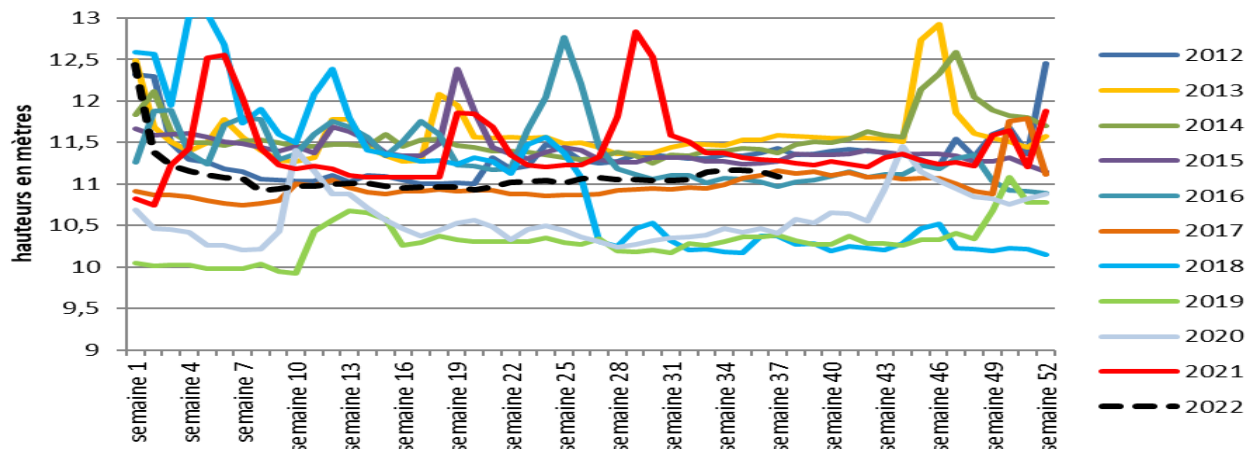


Les niveaux de 2021 ont démarré avec un niveau piézométrique très bas. Les pluies du printemps et de l'été ont permis une remontée importante de ces niveaux et masquant la baisse estivale habituelle. Les taux de nitrates présentent une légère augmentation en 2021 liée à l'augmentation du niveau des nappes

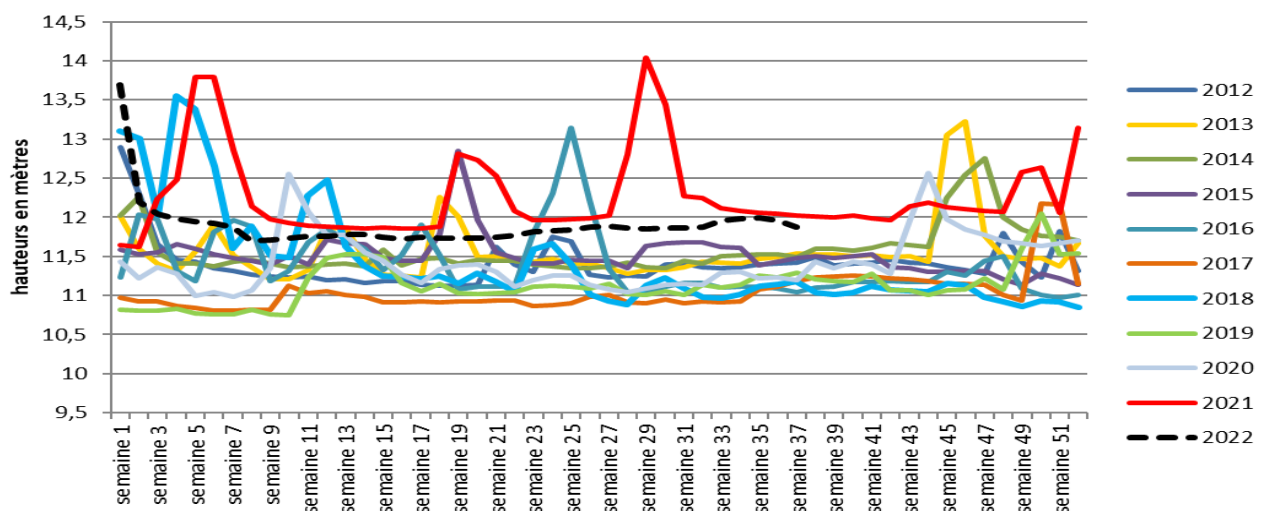
5.4 SUIVI SITE DES ILES

Les mesures sont prises sur le max hebdomadaire pour s'affranchir de toute modification liée aux périodes de prélèvement. Seuls les graphiques des Puits 2, 4 et 5 sont présentés (les variations sont très similaires). Le site des Iles réagit directement au débit du Rhône. Les puits les plus proches du Rhône réagissent avec une amplitude plus importante. En 2021, les niveaux ont remonté par rapport aux années précédentes avec des pics qui correspondent à des niveaux de crues du Rhône.

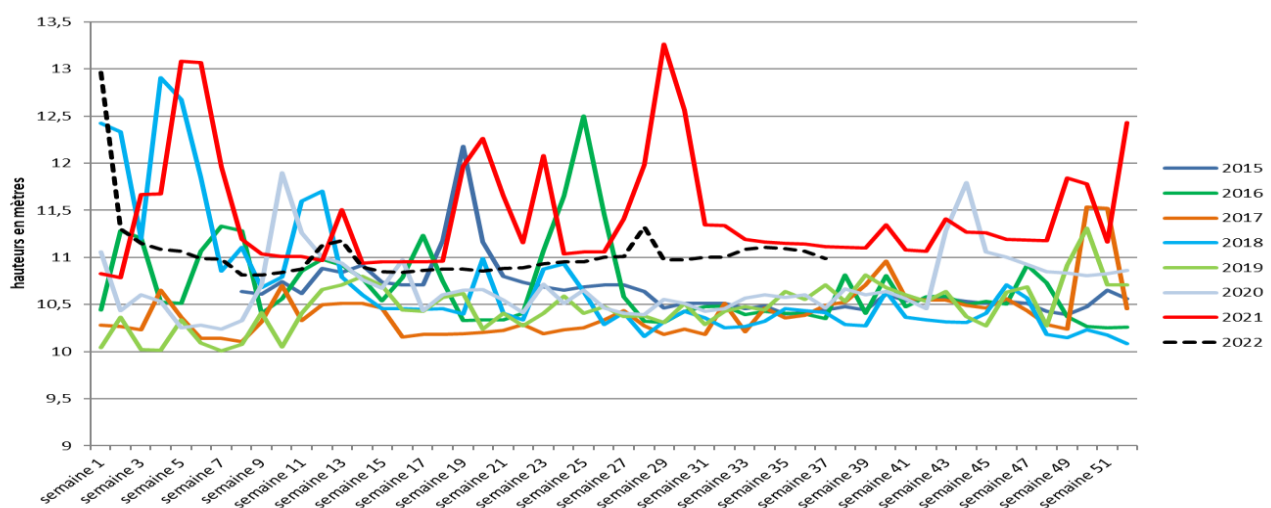
**Comparaison annuelle des hauteurs piezométriques hebdomadaires
Max du Puits 2 des ILES**



**Comparaison annuelle des hauteurs piezométriques hebdomadaires Max du
Puits 4 des ILES**

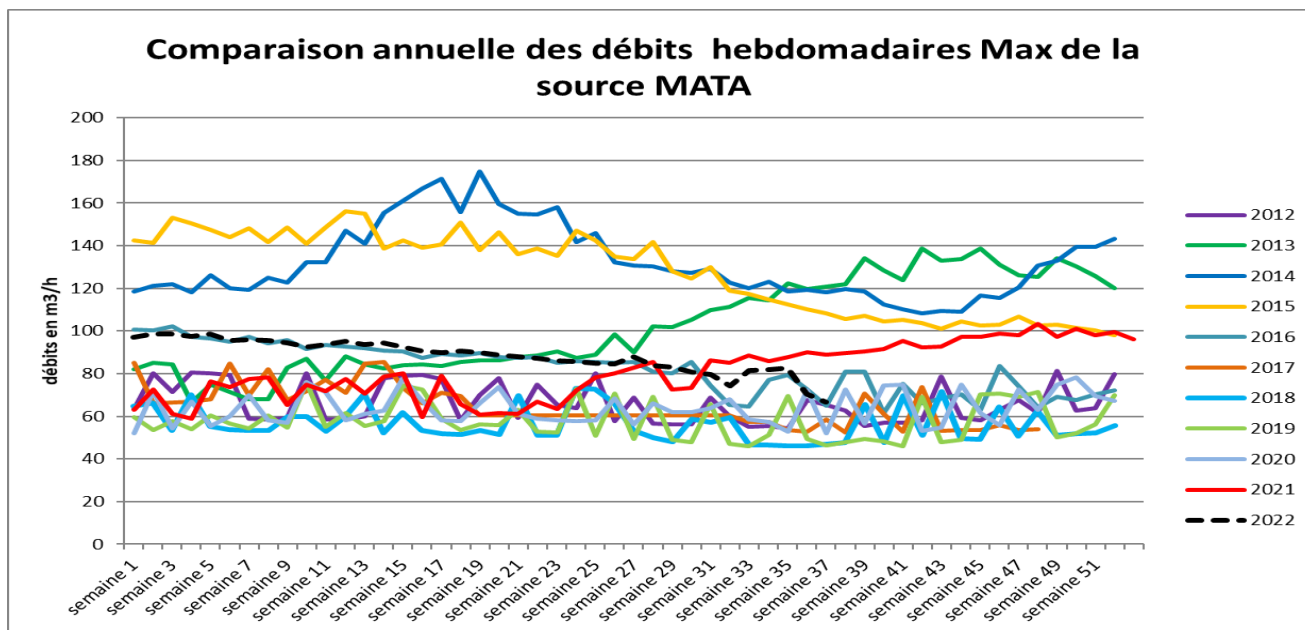


Comparaison annuelle des hauteurs piezométriques hebdomadaires Max du Puits 5 des ILES



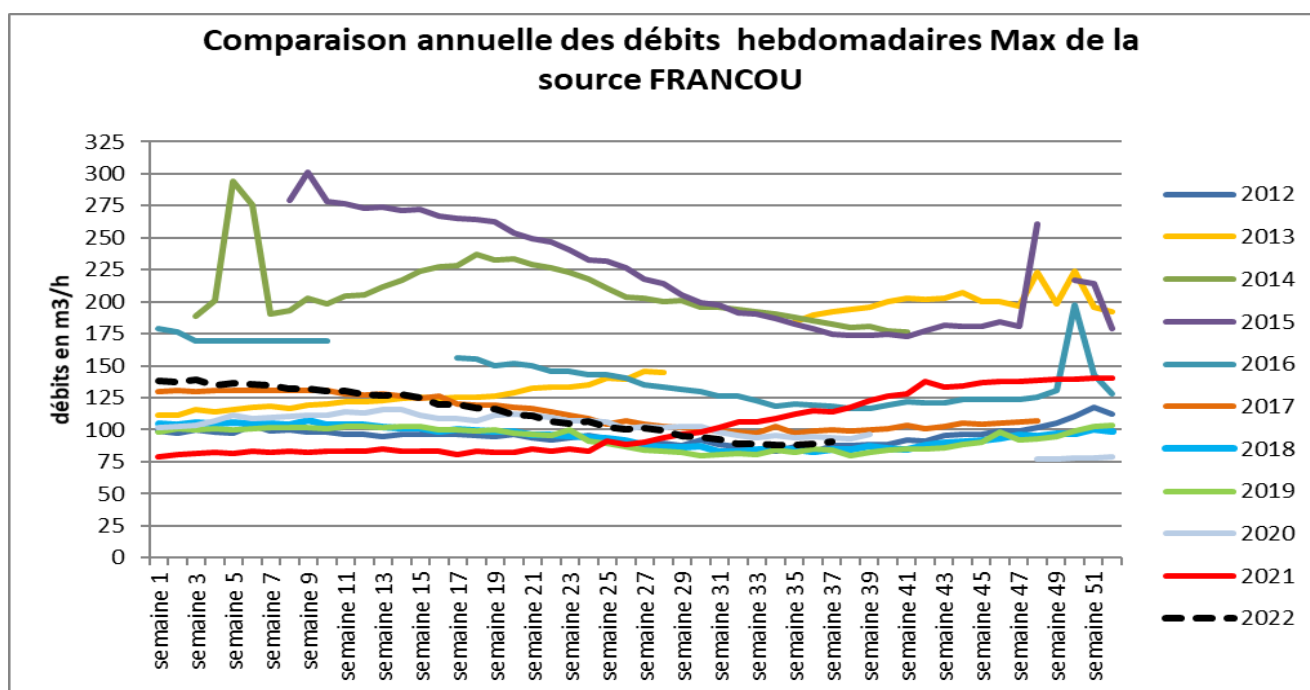
5.5 SUIVI SITE DE MATA

Les niveaux de 2021 ont démarré avec des débits très bas. Les pluies du printemps et de l'été ont permis une remontée importante de ces débits masquant la baisse estivale habituelle. Les taux de nitrates continuent d'être important. La molécule ESA Métolachlore continue à être détectée au-dessus du seuil réglementaire (mais très en-dessous des valeurs sanitaires maximales). L'ARS a mis en place un suivi renforcé de cette molécule.



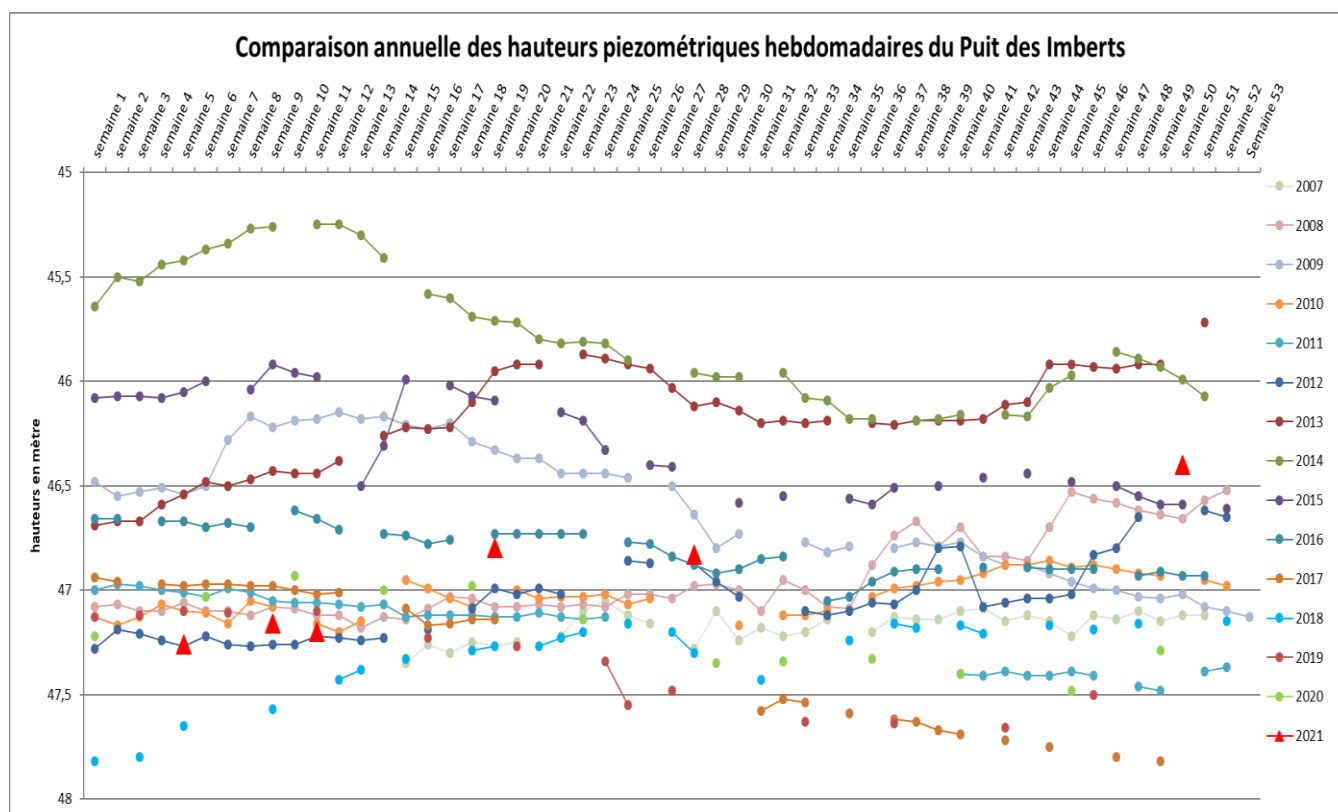
5.6 SUIVI SITE DE FRANCOU

Comme pour MATA les pluies du printemps et de l'été ont permis une augmentation significative des débits permettant de rattraper les débits de 2016. Depuis 2017, les valeurs Nitrates sont passées au-dessus de la norme réglementaire des 50 mg/l. La ressource n'est plus exploitée directement.



5.7 SUIVI CAPTAGE DES IMBERTS

5.8 SUIVI CAPTAGE DES IMBERTS



Le niveau de la nappe était très bas en début d'année. Comme pour les autres ressources, les pluies d'été et de printemps ont permis de retrouver des niveaux piézométriques plus conformes aux moyennes.

Le niveau de la nappe reste dans les moyennes basses avec cependant une légère amélioration par rapport à 2019/2020.

5.9 CAPTAGE DU MOURELET

NR

5.10 SOURCE DE PRIMARETTE

NR

6 QUALITE ET TRAITEMENT DE L'EAU

L'eau de différentes origines est traitée par chloration ; cela permet d'assurer la réponse en plan Vigipirate et assure un effet rémanent tout au long du réseau. Hormis pour les eaux de captage du Ronjay. Un projet de chloration doit être mis en place.

Les résultats du contrôle réglementaire transmis par l'ARS démontrent une bonne qualité de l'eau distribuée tout au cours de l'année. Concernant les paramètres physico chimiques 19 analyses présentent des valeurs au-delà de la norme (ou de la référence de qualité pour l'équilibre calco-carbonique) et font l'objet d'une surveillance et à partir de 2021 d'une surveillance renforcée.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P 101.1)	186	186	100%	
Conformité physico-chimique (P102.1)	310	291	93.8 %	Présence métolachlore

INDICATEUR Qualité Eau

L'indicateur de conformité bactériologique est de 100 % P 101.1
 L'indicateur de conformité physico-chimique est de 93.8 % P 102.1

6.1 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'ARS transmet annuellement cet indice avec la grille de lecture ci-dessous et le détail des captages.

Selon la grille ci-dessous il est possible de classer les captages ainsi :

0%	aucune action
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indicateur de la protection de la ressource

Captages	D.U.P. - Date	Etat de la procédure	Indice pour la ressource *	Débit moyen (m3/j)	indice pondéré
BARBARIN		Procédure en cours	40%	389	155,6
CIVERT HS		Procédure non poursuivie	40%	0	0,0
FRANCOU	09/07/1982	Procédure terminée (captage public)	60%	119	71,4
GARILLE HS		Procédure non poursuivie	40%	0	0,0
GOLLEY FORAGE	17/03/1989	Procédure terminée (captage public)	60%	328	196,8
GOLLEY GALERIES	17/03/1989	Procédure terminée (captage public)	60%	740	444,0
GOLLEY PUITS	17/03/1989	Procédure terminée (captage public)	60%	220	132,0
ILES P1 HS	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1	0,6
ILES P2	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1050	630,0
ILES P3	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1050	630,0
ILES P4	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	1050	630,0
ILES P5	02/03/2010	Procédure terminée (captage public)	60%	2726	1635,6
IMBERTS FORAGE 1		Procédure en cours	40%	1290	516,0
IMBERTS FORAGE 2		Procédure en cours	40%	10	4,0
MATA	09/07/1982	Procédure terminée (captage public)	60%	801	480,6
MOURELET F1	26/10/2006	Procédure terminée (captage public)	60%	1959	1175,4
MOURELET F2	26/10/2006	Procédure terminée (captage public)	60%	980	588,0
NASSIN 1	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 2	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 3	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 4	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
NASSIN 5	06/04/1977	Procédure en cours de révision	60%	15	9,0
PRIMARETTE HAUT		Procédure en cours	40%	170	68,0
PRIMARETTE SOUS LES BO		Procédure en cours	40%	170	68,0
PRIMARETTE TUNNEL		Procédure en cours	40%	170	68,0

indicateur pondéré sur le débit pour la collectivité :

56,7 %

INDICATEUR Qualité Eau

L'Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 57%

(P108.3)

7 LE PATRIMOINE DE L'EAU

7.1 LONGUEUR DU RESEAU

LINEAIRE DES CANALISATIONS PAR COMMUNE	
date d'extraction des données : 15/02/2021	
TOTAL	885019
Commune	Longueur (ml)
AGNIN (38003)	21 738
ANJOU (38009)	12 981
ASSIEU	5 397
BEAUREPAIRE (38034)	55 155
BELLEGARDE-POUSSIEU	35 553
BOUGE-CHAMBALLUD (38051)	27 538
CHALON	6 577
CHANAS (38072)	34 867
COUR-ET-BUIS	29 656
JARCIEU	16 508
LA CHAPELLE-DE-SURIEU	31 802
LE-PEAGE-DE-ROUSSILLON (38298)	42 565
LES-ROCHES-DE-CONDRIEU (38340)	10 018
MOISSIEU-SUR-DOLON	32 844
MONSTEROUX-MILIEU	21 518
MONTSEVEROUX	30 101
PACT (38290)	18 118
PISIEU (38307)	35 558
POMMIER-DE-BEAUREPAIRE (38311)	34 542
PRIMARETTE (38324)	47 506
REVEL-TOURDAN (38335)	30 466
ROUSSILLON (38344)	62 099
SABLONS (38349)	22 064
SAINT-ALBAN-DU-RHONE (38353)	10 918
St-BARTHELEMY-BEAUREPAIRE (38363)	14 900
SAINT-JULIEN-DE-L'HERMS	10 410
SAINT-MAURICE-L'EXIL (38425)	50 990
SAINT-ROMAIN-DE-SURIEU	10 740
SALAISE-SUR-SANNE (38468)	61 984
SONNAY	32 761
VERNIOZ (38536)	27 143
	885 019

Le réseau présente une longueur hors branchements de 885 km (fév. 2021). Hors intégration en 2022 du SIE Chonas St Prim et St Clair

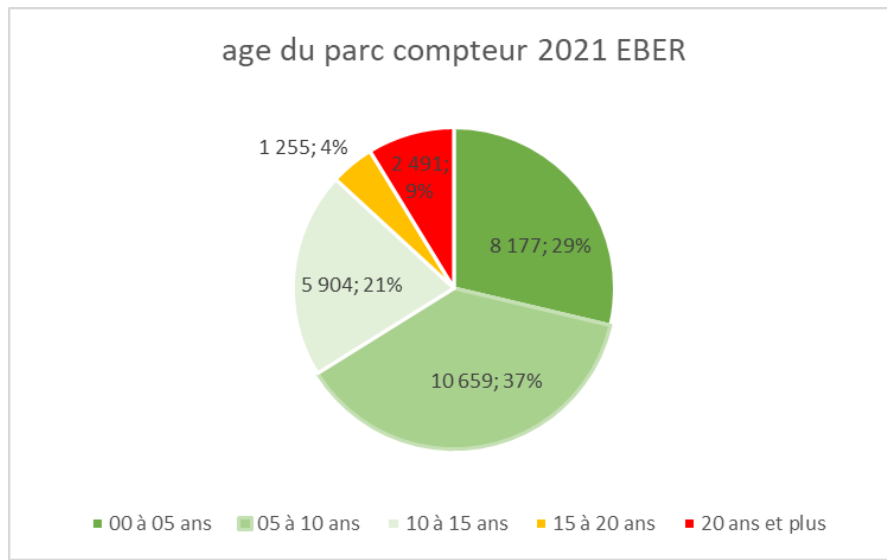
7.2 LES RESERVOIRS D'EAU

La capacité de stockage est disparate selon les secteurs. Au total il y a une capacité de stockage de **20 625 m3 répartis en 35 ouvrages**. Des investissements sont programmés pour améliorer la situation et l'autonomie des installations. L'objet est de retrouver des autonomies de l'ordre de la journée.

7.3 PARC COMPTEURS

Le renouvellement du parc compteurs s'est engagé à partir de 2021, devant permettre un renouvellement vertueux et périodique des compteurs sous 6 ans.

48 % du parc est équipé en radio.



7.4 PUITS ET FORAGES

Il y a 521 puits recensés actuellement par le service soit 2% des abonnements sur le territoire dont 1/3 alimenterait aussi l'habitation.

AGNIN	12
ANJOU	11
BEAUREPAIRE	13
BELLEGARDE POUSSIEU	5
BOUGE CHAMBALUD	66
CHANAS	51
COUR ET BUIS	4
JARCIEU	12
LA CHAPELLE DE SURIEU	1
LE PEAGE DE ROUSSILLON	21
MOISSIEU SUR DOLON	1
MONSTEROUX MILIEU	4
MONTSEVEROUX	2
PACT	3
PRIMARETTE	2
ROUSSILLON	48
SABLONS	117
SAINT CLAIR DU RHONE	5
SAINT MAURICE L'EXIL	65
SAINT PRIM	4
SALAISE SUR SANNE	48
SONNAY	15
ST BARTHELEMY	9
VERNIOZ	2
Total	521

7.5 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU

EBER - Eau Potable		01/01/2022
	Nombre de points	Points obtenus
PLAN DU RESEAU OU PLANS	15	15
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
INVENTAIRE DES RESEAUX	30	25
VP.238/239/240 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux (60% des informations structurales diamètre et matériau)	10	10
60 à 69,9% du réseau connu	1	
70 à 79,9% du réseau connu	2	
80 à 89,9% du réseau connu	3	
90 à 94,9% du réseau connu	4	
>95 % du réseau connu	5	5
VP.241 - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés pour plus de 50% du linéaire	10	10
60 à 69,9% du réseau connu	1	
70 à 79,9% du réseau connu	2	
80 à 89,9% du réseau connu	3	
90 à 94,9% du réseau connu	4	
>95 % du réseau connu	5	
AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX	75	60
VP.242 - Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...)	10	10
VP.243 - Existence et mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan	10	0
VP.245 - Document identifiant pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs (référence du carnet métrologique et date de pose)	10	0
VP.246 - Document identifiant les secteurs de recherche de perte d'eau (date des recherches, nature des réparations)	10	10
VP.247 - Document identifiant les autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
VP.248 - Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation sur plus de 50% des réseaux (temps de séjour, capacités de transfert des réseaux)	10	10
TOTAL	120	100

INDICATEUR

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 100

P103.2b

8 ABONNEMENTS ET VOLUMES

8.1 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés est de 27 610 l'augmentation est de 2.5%. C'est une augmentation Forte non vue depuis plusieurs années, ce constat rejoint le constat fait sur la pression foncière de notre territoire.

8.2 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

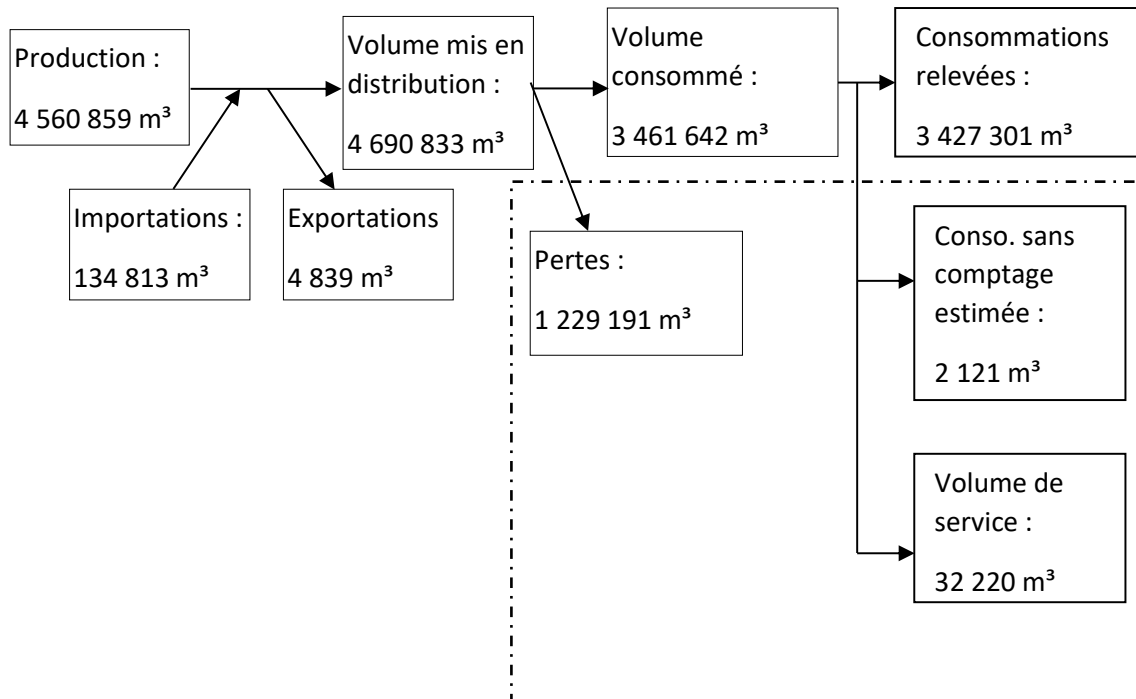
EBER				
		2019 *	2020	2021
Consommation relevée	m3	3 363 844	3 358 548	3 427 301
Consommation facturée (pour info)	m3		3 141 369	3 599 228
Production	m3	4 281 167	4 567 166	4 560 859
Volumes Importés	m3	127 587	138 801	134 813
Volumes Exportés	m3	4 108	4 330	4 839
Non comptabilisé (volumes de service)	m3	41 845	32 220	32 220
Bornes de puisage + coppernic	m3	1 676	2 511	1 221
Comptage Gens du Voyage	m3	1 441	700	900
volume mis en réseau	m3			4 690 833
Volume consommés	m3			3 461 642
Volume perdu	m3			1 229 191
Rendement		77,41	72,21	74%
Linéaire de canalisation	km	887,79	885,00	885
Indice linéaire de conso non comptés	m3/km/jour	0,14	0,11	0,11
Indice linéaire de perte - ILP	m3/km/jour	3,07	4,05	3,81
Indice linéaire de consommation - ILC	m3/km/jours	10,53	10,52	10,73
Rendement cible		67,11	67,10	67,15
*Chiffres issus des syndicats et communes non consolidés				
3<iILP<5 = Acceptable				
10<ILC<15 réseau semi urbain				

La consommation moyenne par abonnement est de : **118 m³ par an**

Cette consommation est de 108 m³/an si on ne prend en compte que les abonnés domestiques (de 78 m³/an à 142 m³/an selon les communes)

9 PERFORMANCE TECHNIQUE EAU

9.1 RENDEMENTS



Le rendement du réseau est fixé par le décret N°2012-97 du 27/01/2012. Ce dernier fixe un objectif de 67% pour notre collectivité.

INDICATEUR

Rendement est de 74 %	P 104.3
Indice des volumes non comptés 0.11 m³/j/km	P105.3
Indice linéaire de pertes en réseau est de 3.84 m³/j/km	P106.3

Le linéaire de canalisations renouvelées en 2021 est de 2 090 ml et il n'y a pas eu de chantier d'ampleur mais 6 chantiers principaux. Ce chiffre représente un taux de 0.24 % annuel.

INDICATEUR

Le taux moyen de renouvellement est de 0.14 % (sur 5 ans)	P 107.2
---	---------

Ce taux est la traduction de la vitesse de renouvellement du réseau. Il est important de le rapprocher de la durée de vie des matériaux. Pour exemple la fonte a une durée de vie estimée à 60 ans soit 1.66 % de taux de renouvellement.

9.2 TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Il a été conduit 720 chantiers sur la régie au cours de l'année, pour un montant global de 1 061 010 €.

21 % de ces travaux ont été sous traités

L'eau représente 64 % des travaux contre 36 pour l'assainissement.

66 % sont des travaux neufs contre 34 % de travaux de rénovation.

9.3 DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Eaux d'Entre Bièvre et Rhône s'est engagé sur un délai maximal de 8 jours pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. A ce jour, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'abonné dans un délai de 72 h.

INDICATEUR

Le délai ouverture est de 72 h

9.4 BORNES DE PUISAGE

Il y a un total de 10 bornes de puisage installées actuellement. Elles représentent un volume de 2 004 m3

10 BILAN FINANCIER EAU

10.1 RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 7 468 648,56	G 9 189 504,32	G-A 1 720 855,76
	Section d'investissement	B 3 655 282,90	H 3 874 954,16	H-B 219 671,26

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 185 241,83 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	11 123 931,46	Q= G+H+I+J 14 249 700,31	=Q-P 3 125 768,85

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 935 748,28	L 402 271,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 935 748,28	= K+L 402 271,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 7 468 648,56	= G+I+K 9 189 504,32	1 720 855,76
	Section d'investissement	= B+D+F 4 591 031,18	= H+J+L 5 462 466,99	871 435,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 12 059 679,74	= G+H+I+J+K+L 14 651 971,31	2 592 291,57

Ce bilan est totalement conforme aux prévisions et permet de dégager des excédents participant à la capacité à renouveler des réseaux et poursuivre un PPI d'importance

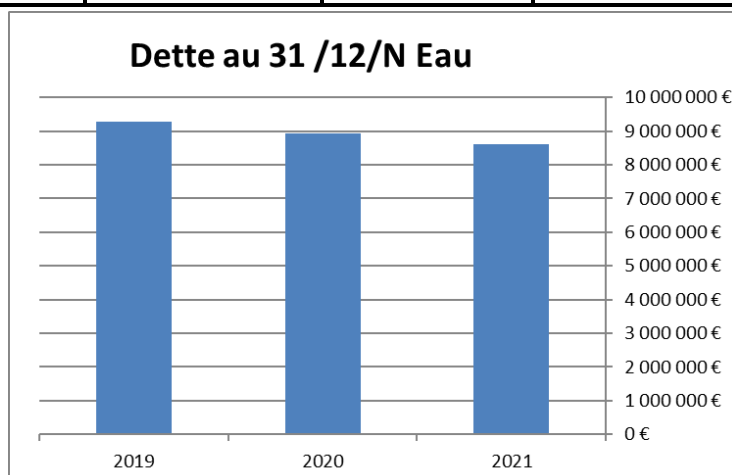
10.2 ANALYSE FINANCIERE RECAPITULATIF BUDGET EAU 2021

Budget de l'eau	Rétrospective Financière	
	Selon CA 2020	2021
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap. 70)	6 936 585	7 216 067
Subventions d'exploitation (chap. 74)	3 163	120 825
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	524 907	694 923
Autres recettes d'exploitation	654 879	324 446
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 119 534	8 356 261
Charges à caractère général (chap. 011)	1 712 051	2 014 533
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	2 108 020	2 211 667
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	62 665	81 531
Intérêts de la dette (art 66111)	296 634	288 511
Autres dépenses de fonctionnement	68 599	117 894
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 563 894	6 123 571
Epargne de gestion	2 849 941	2 506 960
Intérêts de la dette	296 634	288 511
Epargne brute	2 553 307	2 218 449
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	685 248	739 188
Epargne nette	1 868 059	1 479 261
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	9 627 124	8 922 169
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	8 922 169	8 611 361

Les épargnes sont calculées pour la première fois en 2021 suite au transfert de la compétence eau potable. Attention ces épargnes sont « gonflées » par les recette décalées de 2019 sur 2020 et 2021 (rattrapage du retard)

10.3 ENCOURS DE LA DETTE

BUDGET EAU				
		Dettes au 31/12/N	Epargne Brute	Durée d'extinction
Eaux EBER	2021	8 611 361 €	2 218 449 €	4
	2020	8 922 169 €	2 849 941 €	3
	2019	9 267 124 €		



Il n'a pas été conclut de contrat de prêt au cours de l'exercice.

INDICATEUR

L'encours de la dette en capital au 31/12 est de 8 611 361 €

10.4 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, traduit le niveau d'endettement.

INDICATEUR

Durée d'extinction de la Dette est de 4 ans

P153.2

10.5 TAUX D'IMPAYES - P154.0

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1.

Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	EXERCICE DE FACTURATION	FACTURES EMISES ENTRE LE 01/01 AU 31/12/N	FACTURES IMPAYEES AU 31/12/N+1	TAUX D'IMPAYES EN %	
EBER	2020	7 146 809,40 €	274 192 €	3,84%	au 31/12/2021
	2019	calcul impossible avec le transfert			au 31/12/2020

INDICATEUR

Taux d'impayé est de 3.84 %

P154.0

10.6 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES ET VERSEMENT AU FONDS DE SOLIDARITE

Indicateur de performance : P109.0									
EXERCICE D'ORIGINE	Pertes sur créances irrécouvrables : N-V Cpt. 6541 / 6542 en TTC	Annulations de titres / factures Cpt 673 et 6718 en TTC	Versement au Fond de Solidarité Eau Cpt 6281	Total T.T.C	Prises en charges TTC Annuelles EAU	Volume facturé dans l'année	Taux d'abandon sur Prise en Charges Annuelle	montant des abandons de créances	
	€ TTC	€ TTC	€ TTC	€ TTC	€ TTC	m3	%	€/m3	
Eaux Eber	2021	79 083,65 €	26 608,24 €	5 687,43 €	111 379,32 €	7 212 830,07 €	1,54%	0,031	
	2020	indicateur non calculé avec le transfert de compétence							

Le montant des abandons de créances est élevés à hauteur de 0.03 cts/m3

INDICATEUR

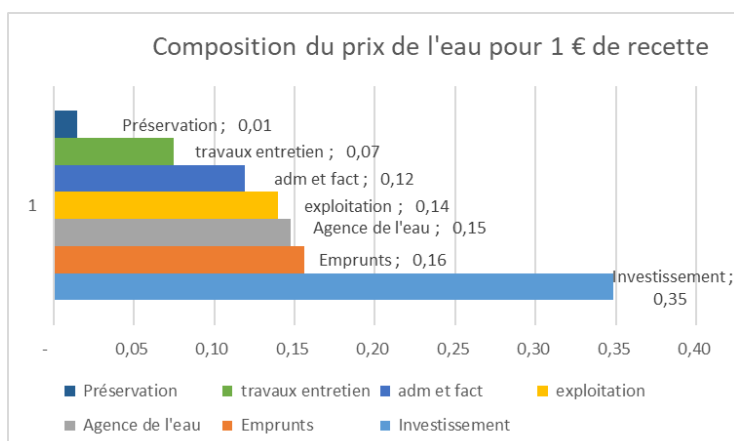
Montant des abandons de créances s'élève a 0.03 €/m3

P109.0

Du fait de l'intégration de 3 syndicats et de 2 communes cet indicateur n'était pas accessible pour 2020. Il l'est pour la première fois en 2021 et est élevé du fait de nombreuses créances anciennes récupérées

10.7 PART DU PRIX DE L'EAU FONCT/INVEST.

L'analyse du compte administratif a permis d'identifier la répartition pour 1 € d'eau (hors financement des travaux neufs) 51 cts sont consacrés à l'investissement



10.8 TAUX DE RELCAMATION

Cet indicateur est bas  sur le taux de reclamation pour 1000 abonn s et le nombre de reclamation ecrites (mails, courrier, fax,...) portant sur les ecarts ou non conformit  vis- -vis d'engagement contractuel ou vis- -vis de la reglementation et notamment du reglement d service.

Ne disposant que d'une partie de ces r clamations l'indicateurs n'est pas fiable.

EXERCICE D ORIGINE	r�clamations enregistr�es service abonn�s	r�clamations enregistr�es service eau	r�clamations enregistr�es qualit� des eaux	r�clamations enregistr�es r�glementaires	TOTAL	nbr d'abonn�s	Taux d'abandon sur Prise en Charges Annuelle
2021	23	10	5		38	27 610	1,38

INDICATEUR

Taux d r clamations est estim  a 1.4 %0

P155.1

11 PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

11.1 LINEAIRE DE CANALISATIONS DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le réseau d'eau usée est d'un total de 579 km dont 100 sont unitaires soit 17 %.

Il est recensé 199 km de réseau pluvial dans le SIG.

11.2 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

INDICATEUR

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 82 (P203.2)

Communauté de Communes - Eaux Entre bièvre Et Rhône - ASSAINISSEMENT			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau - P202.2B			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau Assainissement			
		nombre de points	févr-22
<u>A - PLAN DU RESEAU</u>		15	15
☐	<u>Existence d'un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages et points autosurveillance ; 95 %</u>	10	10
☐	<u>Mise à jour du plan au moins annuelle.</u>	5	5
<u>B - INVENTAIRE DES RESEAUX</u>		30	27
☐	<u>Inventaire des réseaux (linéaire, catégorie, ...) et 50 % de connaissance DN et Matérielux</u>	10	10
☐	<u>informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) 70 %</u>	0 - 5	2
☐	<u>connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations pour au moins 50%</u>	15	15
<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>		75	40
☐	<u>Localisation altimétrique des canalisations - VP 256</u>	15	0
☐	<u>Localisation et description des ouvrages annexes (Postes, Déversoirs...)</u>	10	10
	<u>Existence et mise à jour annuelle de l'inventaire électromécanique</u>	10	10
☐	<u>Localisation des branchements sur le plan cadastral et capacité de les comptabiliser</u>	10	0
☐	<u>Localisation et identification des interventions (curage et inspection, réparation</u>	10	10
☐	<u>Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de contrôle et d'entretien</u>	10	0
☐	<u>Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;</u>	10	10
<u>TOTAL</u>		120	82

11.3 REJETS AU MILIEU NATUREL

P255,3 Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

A – Éléments communs à tous les types de réseaux		Points	Obtenus
☐	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement, ...)	20	20
☐	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) 10 0	10	10
☐	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
☐	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	30	30
☐	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 10 0	10	0
☐	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
☐	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total 10 0	10	10
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
☐	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement	10	10
		120	80

L'indicateur de connaissance des rejets au milieu Nature est limité à 70

INDICATEUR

L'indice de connaissance des rejets au milieu Naturel par les réseau de collecte EU est de 70

(P 255.3)

11.4 CREATION ET RENOUVELLEMENT DE RESEAU

Au cours de l'année 2021 il a été repris 240 ml de réseau EU, et créé 4km de réseau d'assainissement (dont 3.6 sous pression) correspondant au transfert de Saint Maurice l'Exil.

Ce chiffre est faible et porte le taux de renouvellement de réseau à 0.05%

Il a été créé 5 km environ de réseau neuf principalement sur l'opération de transit depuis Saint Maurice l'exil à la Step des Blaches.

11.4.1 Fonctionnement du réseau :

De manière préventive le service assure le curage de 40 points noirs de manière periodique sur les 579 km.

INDICATEUR

Le nombre de points nécessitant des interventions régulières est de 7 par 100 km (P 252.2)

11.4.2 Autorisation de déversement

Il y a au total regroupant l'ensemble du territoire 9 autorisations de déversement toutes sur les systemes de Ppéage de Roussillon, et de Beaurepaire.

INDICATEUR

Le nombre d'autorisation de déversement est de 9 (D 202.0)

12 OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

12.1 GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 :	Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
DCO :	Demande chimique en oxygène.
MES :	Matières en suspension.
NKj :	Azote Kjeldhal.
NGL :	Azote global.
Pt :	Phosphore total.
tMS :	Tonne de matière sèche

12.2 SYSTEME D'EPURATION DES BLACHES - PEAGE DE ROUSSILLON - 060000138345

Le Système d'assainissement collectif des Blaches (Sandre : 0600000138345) est le plus important du Territoire de EBER. Il traite les eaux usées de 17 communes : Roussillon, Péage de Roussillon, Salaise sur Sanne, Chanas, Sablons, Anjou, Agnin, Assieu (partiellement), Monsteroux-Milieu, Bougé Chambalud, La Chapelle de Surieu, Montseveroux, Ville sous Anjou, Saint Romain de Surieu, Sonnay et Vernioz. Les communes d'Assieu et de Cour et Buis seront à terme raccordées à ce système avec suppression des lagunes en place.

La station a une capacité de 99 800 Eqh en pointe tenant compte du caractère unitaire du réseau et de la nécessité de gérer les orages. L'ouvrage fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en date du 16 mars 2016. Il a été inauguré en Octobre 2018. Sa capacité nominale est de 68 600 Eqh.



12.2.1 STEU du Péage de Roussillon Sandre : 0605383440021**12.2.1.1 Performance et niveau de rejet**

Type de station : Traitement par boues activées

Commune d'implantation : Le Péage de Roussillon

(Sandre : 060938344001)

Capacité nominale :

68 600 Equivalents habitant – 99 800 en pointe

8 120 Kg DBO 5/j

19 900 m3/j

Autorisation de rejet : arrêté préfectoral n° 38-2016-078 portant autorisation de la station d'épuration avec rejet des effluents dans le canal du Rhône

Paramètre :	Fréquence annuelle	Flux (kg/j)	Concentration Mg/litre	% Rend
DBO5	52	958	25	80
DCO	104	2 161	90	75
MES	104	1 661	30	90
NKj	52	910	15	

La station a traité 2 847 267 m³ au cours de l'année 2021.

Sur l'année 2021 la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 8019 m3/j (source : données journalières d'autosurveillance de la STEP). Elle a donc fonctionné en moyenne à 40% de sa capacité nominale. Le volume reçu a varié entre 5 188 et 2 9931 m3/j (hors jours d'incidents). Le débit journalier de référence de 19 900 m3/j a été dépassé 4 fois. Le raccordement de la commune de St Maurice l'Exil a été fait le 1er juin.

Les performances du système des Blaches sont excellentes. Cependant les volumes moyens traités ne représentent que 40 % de la capacité de la station et 30 % en pollution. Le raccordement de la station de St Maurice, courant 2021, permettra d'améliorer ces chiffres et d'optimiser les coûts de traitement.

INDICATEUR

Le système est conforme en équipement et en traitement

(P 203.3)

12.2.1.2 Apports extérieurs

Pour l'année, **2 512 m³ de matières de vidange** ont été acceptés sur le site de Péage de Roussillon.

Ces apports sont facturés au coût de 25 €/tonne et représentent une recette de fonctionnement.

Environ **600 m3 de graisses externes** ont été traités sur le site au tarif de 60 €/m3

8 962 tonnes de matières de curage ont été valorisées sur le site au tarif de 120 €/m3

12.2.1.3 Fonctionnement du traitement des boues

La production de boues est de 425 tonnes en matières sèches et représente la quantité de pollution du système.

INDICATEUR

La Quantité de boues issues de cet ouvrage est de 425 T MS

(D203.0)

La siccité moyenne en sortie de l'outil de déshydratation est de 19.5%.

Les boues sont analysées régulièrement et les analyses permettent que les boues soient acceptées à 100% en compostage.

INDICATEUR

100% des boues sont compostées

(Q206.3)

12.2.1.4 Sous-produit de l'assainissement

Produit	Quantité	Traitement
Sable	94 tonnes	Valorisé sur site
Graisse	Traité sur site dans la filière	
Curage Réseau	200 t	Revalorisé sur la STEP
Refus dégrillage	30 T	TREDI

Consommation électrique : 1 976 433 kWh

Le ratio énergie/volume traité est de 1 Kw/m³.

12.2.1.5 Consommation des produits de traitements et consommation électrique

La consommation de polymère a été de 18 000 kg. Cette consommation constitue un coût important.

La consommation d'eau est de 5 850 m³ principalement prélevés sur le forage.

12.2.1.6 Fonctionnement du réseau

- Système de collecte (060938344002)

Le système de collecte du secteur Nord est unitaire sur les communes ayant des réseaux depuis les années 1950/60 avec des diamètres de canalisation importants (1800) et des volumes transités élevés.

Le reste du réseau est plutôt séparatif mais présente de mauvais branchements (eaux pluviales de toiture, de voirie mélangées aux eaux usées).

L'auto surveillance est en place depuis janvier 2012. Elle est contrôlée annuellement au travers d'un audit réalisé par la société CTC Environnement. Les conclusions du rapport indiquent que les valeurs sont conformes et démontrent le bon fonctionnement des appareils en place.

12.2.1.7 Fréquence de déversement et estimation des volumes déversés

Les valeurs des 3 déversoirs d'orage d'une capacité supérieure à 2000EH équipés en 2012 pour connaître la fréquence et les volumes déversés au milieu naturel sont détaillées ci-après.

Le déversoir nommé DO 2.5, situé en aval de la commune de Péage de Roussillon a déversé 69 fois pour 30 803 m³,

Celui nommé DO 3.1, situé en aval de la commune de Roussillon a déversé 14 fois pour 14 986 m³.

Celui nommé DO 4.7, situé en aval de la commune de Salaise sur Sanne a déversé 32 fois pour 4 991 m³

Le nouveau déversoir, nommé Les Bourgeons en aval de la commune de Chanas a déversé 25 fois pour 11 498 m³.

Le déversoir d'orage en entrée de station reste l'ouvrage qui déverse le plus dans le milieu naturel avec 118 050 m³ et une pollution estimée à 6 799 kg de DBO₅.

Le volume déversé sur ces déversoirs d'orage est de 180 333 m³. Cela reste 7 % du volume traité.

12.2.1.8 Incidents remarquables

Aucun incident remarquable n'est à signaler au cours de l'année.

12.2.1.9 Curage des réseaux

Le linéaire de réseaux curés est d'environ 2 800 m.

12.2.1.10 Travaux importants

Les travaux importants effectués cette année consistent en la mise en route de la nouvelle unité de traitement

INDICATEUR

La collecte est conforme

(P 203.3)

12.3 SYSTEME DE ST ALBAN DU RHONE – SANDRE 060000138353

Le Système d'assainissement de St Alban du Rhône traite les eaux usées de 9 communes (St Alban du Rhône, Clonas sur Varèze, Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône, St Prim, Chavanay, Condrieu, St Michel sur Rhône, Vérin) à la station d'épuration située à St Alban du Rhône (STEP) de 16 000 équivalents habitants.

Les communes de la rive droite (St Michel, Condrieu, Chavanay et Vérin) ont signé des conventions de raccordement pour la prise en compte de leur traitement à la station.

12.3.1 Station d'épuration de St Alban du Rhône - 060938019002

La station d'épuration de St Alban du Rhône a été construite en 1996 sur la base d'une capacité de 8 000 EH pour les communes rive gauche du Rhône. En 1999 la capacité de la station est passée à 16 000 EH pour la rive droite du Rhône.

Capacité hydraulique par temps sec :

Volume moyen journalier : 3 360 m³/j

- Débit horaire moyen : 140 m³/h
- Débit horaire pointe : 200 m³/h

Charge en pollution :

DBO5 : 960 Kg/j

DCO : 1920 kg/j

MEST : 1120 kg/j

NTK : 240 Kg/j

Autorisation de rejet : arrêté préfectoral n° 98-6311

Paramètre :	Concentration mg/l	Rendements
DBO5	25	80
DCO	90	75
MES	30	90
NGL	15	70

La station fait l'objet d'une autosurveillance.

**12.3.1.1 Evolution du volume journalier**

La capacité nominale de la station d'épuration de St Alban du Rhône est de 3 360 m³/j par temps sec.

Sur l'année 2021 la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 2945 m³/j. Elle a donc fonctionné en moyenne à 87.7 % de sa capacité nominale. Le volume reçu a varié entre 1842 et 5080 m³/j (hors jours d'incidents). Le débit journalier de référence de 3 360 m³/j a été dépassé 74 fois soit 20.27 % du temps. Le travail sur les réseaux planifié sur 4 ans de 2020 à 2024 doit permettre d'amoindrir rapidement ce phénomène.

Le volume d'eaux traitées sur la STEP est stable à **1 075 062 m³**.

INDICATEUR

Le système d'assainissement est déclaré non conforme

12.3.1.2 Performance de la station d'épuration

La station traite en moyenne à 82% du volume nominal pour environ 50% de sa charge de pollution. Les rendements épuratoires sont tous atteints ; il y a eu un dépassement en Norme NGL (azote) compensé par une mesure supplémentaire de recontrôle normale.

12.3.1.3 Apports extérieurs

Les tonnages de Matières extérieures sont envoyés à la STEP des Blaches au Péage de Roussillon pour une question d'efficacité et de non impact sur la file de traitement de la station.

12.3.1.4 Fonctionnement du traitement des boues

INDICATEUR

La production de boues est de 216 tonnes MS

(D203.0)

La siccité moyenne en sortie de l'outil de déshydratation est de 12%.

Les boues sont analysées régulièrement et les analyses permettent que les boues soient acceptées à 100% en compostage.

INDICATEUR

100% des boues sont compostées

(Q206.3)

12.3.1.5 Consommation

La consommation de polymère a été de 2 250 kg ; Cette consommation reste stable et constitue un coût d'exploitation important.

Pour l'année 2021, la consommation électrique s'est élevée à 506 372 KW h stable en lien avec le volume.

Le volume d'eau potable est de 700 m3 sur la station.

12.3.1.6 Maintenance et réparation

Opérations de maintenance courante.

12.3.2 Réseau Système de St Alban du Rhône

Depuis janvier 2014 la régie d'assainissement exploite le réseau d'assainissement de la rive gauche du Rhône.

Le syndicat Rhône Gier exploite les réseaux de la rive droite à la suite des communes qui exploitent leur réseau de collecte.

Le système de Saint Alban du Rhône est déclaré non conforme du fait de déversements trop nombreux depuis plusieurs années. Le volume global de déversement ainsi que la charge de pollution déversée seraient en accord avec la réglementation mais pas le nombre de déversements.

Les volumes déversés sur les principaux DO sont de 88 901 m³, ils ont à nouveau augmenté suivant la pluviométrie de l'année.

INDICATEUR

Le système est non conforme en collecte

12.4 SYSTEME D'EPURATION DE BEAUREPAIRE SANDRE - 060000132034

Le système de Beaurepaire assure la collecte et le traitement de Beaurepaire, St Barthelemy, Primarette et une partie de Revel Tourdan. Les eaux usées du bas de Pajay, de Beaufort, Thodure, Viriville, Marcilloles, Chatenay et Marcollin, appartenant à Bièvre Isère Communauté, y sont aussi raccordées.

**12.4.1 STEU de Beaurepaire**

Type de station : Traitement par boues activées

Commune d'implantation : Beaurepaire

Sandre : 060938034002

Capacité nominale journalière : 12 500 Eqh , 750 kg DBO5, 2 550 m3/j

Paramètre :	Fréquence annuelle	Flux (kg/j)
DBO5	12	
DCO	12	
MES	12	
NKj	4	

La STEP a traité **581 410 m3** au cours de l'année.

Sur l'année 2021 la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 1 732 m3/j (source : données journalières d'autosurveillance de la STEP). Elle a donc fonctionné en moyenne à 67.9% de sa capacité nominale. Le volume reçu a varié entre 1 341 et 5 413 m3/j (hors jours d'incidents). Le débit journalier de référence de 2 550 m3/j a été dépassé 36 fois soit 9.83 % du temps. Elle a déversé 26 jours au milieu naturel pour un volume de 4 832 m3

La quantité de pollution reçue par la station au cours de l'année 2021 a évolué entre 236 et 1 260 kg DBO5/j. En moyenne, l'installation a reçu 410 kg DBO5/j soit 6 833 eq/hab. La capacité nominale de l'installation est de 750 kg DBO5 par jour. La charge organique reçue, en moyenne, s'est située autour de 54.6 % des capacités de traitement. On a donc une augmentation de 2.5% de la pollution reçue.

L'abattement de la filière de traitement a été satisfaisant vis-à-vis de la matière organique (96 sur la DBO5 et 94% sur la DCO), des matières en suspension (95%) vis-à-vis de la matière azotée (84% sur le NK) et sur le phosphore (88% sur le PT).

La production de boues annuelle est de 141 t de MS, la quantité est un peu en-dessous de la production théorique.

INDICATEUR

La production de boues est de 141 tonnes MS

(D203.0)

Les boues sont chaulées en vue d'un épandage agricole

INDICATEUR

100% des boues sont épandues ou compostées

(Q206.3)

La station ne traite pas les sables ni les graisses, elle a accueilli 269 m³ de Matière de vidange

Les réactifs utilisés sur le site de traitement sont :

- 25 313 Kg de Chaux
- 2 496 litres de polymères
- 40 000 litres de Chlorure ferrique. Le système de déphosphatation a été mis en service en mai 2019.

La Consommation électrique est stable et de 562 459 kwh/an.

12.4.2 Réseau

- Synthèse opérations d'inspection et entretien :

- Postes : nettoyage annuel des postes sur le réseau.
- Réseau : 1 600 ml de curage de réseau

12.5 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUBERIVES SUR VAREZE

Cette station fait l'objet d'un chantier de réhabilitation en un ouvrage de traitement de 4 500 EqH, sur le site même à partir de janvier 2019. L'année 2021 est la première année de fonctionnement complète de cet ouvrage.



Capacité de la STEP : 4 200 EqH ; rejet à la Varèze

La station voit un contrôle mensuel se faire avec 12 mesures par an

Sur l'année 2021 la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 355 m³/j (source : données journalières d'autosurveillance de la STEP).

La quantité de pollution reçue par la station au cours de l'année 2021 est de 98.54 kg en moyenne de DBO soit 1642 EqH.

La station a traité 129 547 m³ en 2021, il y a eu 26 déversements en tête pour 13 540 m³. L'année a été perturbée par les forts orages et le dysfonctionnement des réseaux ainsi que par l'accès au site emporté par les crues violentes.

La station fonctionne avec adjonction de chlorure ferrique en quantité de 5 000 l en 2021.

1 DO : le stade équipé en fév. 2016

La production de boues annuelle est de 38 t de MS, la quantité est un peu en dessous de la production théorique.

INDICATEUR

La production de boues est de 38 tonnes MS

(D203.0)

Les boues sont chaulées en vue d'un épandage agricole

INDICATEUR

100% des boues sont épandues ou compostées

(Q206.3)

Le système d'assainissement **AUBERIVES SUR VARÈZE – CHEYSSIEU** présente de forts débits en période pluviale, des phénomènes surprenants sur les charges de pollution.

12.6 LAGUNAGE D'AGNIN

* Type : lagune - 400 EqH - 22 Kg DBO5/j

* Commune d'installation : Agnin

Le dernier bilan a été fait par CTC Environnement en avril 2022.

Débit 50 m³/j

Rendements de 86% en DCO

Rendements de 92 % en DBO

Rendements de 90 % en MES

Rendements de 66 % en NTK

12.7 LAGUNAGE D'ASSIEU :

Le suivi de fonctionnement du lagunage d'Assieu a été repris en régie en 2016, un seul bilan en 2020

Type : Lagune 1 200 EqH soit 9 m³/h et 60 Kg de DBO5/j

Réseau unitaire de 8 120 ml a 88 % unitaire

Rendement épuratoire

Paramètres	Charge Entrée en kg/j	Charge Sortie en kg/j	Rendement en %
DBO ₅	29,550	-	-
ST-DCO	78,688	2,632	96,655
MES	26,607	0,362	98,639
Nitrites	-	0,00453	-
Nitrates	-	0,0430	-
Ammonium	6,510	0,469	92,796
Azote Kjeldahl	7,076	0,525	92,581
Azote global	7,076	0,537	92,411

Les rendements de ces lagunes sont excellents. La lagune fonctionne donc correctement.

En fin d'année 2017 le système a été allégé de 328 abonnés soit environ 750 habitants qui ont été basculés sur le transit du Dolon-Varèze et ainsi traités à la station des Blaches. La lagune ne supporte plus qu'environ 500 habitants et son fonctionnement est en temps sec être largement amélioré. Par contre le temps de pluie pose toujours le problème du réseau fortement unitaire. Les deux analyses de l'année sont représentatives de cet état.

Un projet est en cours d'étude pour envisager le remplacement de la lagune à partir de 2023.

12.8 LAGUNAGE DE MOISSIEU SUR DOLON :

La station d'épuration de Moissieu sur Dolon a été construite en 1995 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 3 610 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 367 équivalents habitants (EH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Moissieu sur Dolon par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 8 471.07 mètres, d'un poste de relevage et d'un réseau sous pression de 471.37 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 55 m³/j.

Le dernier rapport date d'août 2022 et permet, après des années de mesures difficiles, d'affirmer que la station présente des rendements corrects sauf en ce qui concerne les concentrations en MEST très élevées en sortie, supérieures au seuil rédhitoire. Pour les autres paramètres réglementaires que sont la DCO et la DBO₅, les concentrations mesurées respectent les seuils fixés par l'arrêté.

12.9 LAGUNAGE DE BELLEGARDE POUSSIEU :

La station d'épuration de Bellegarde Poussieu a été construite en 1990 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 6 000 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 533 équivalents habitants. Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Bellegarde Poussieu par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 11 874.06 mètres, de deux postes de relevage et d'un réseau sous pression de 361.89 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 79.95 m³/j.

Lors de l'analyse 24h de 2021 il a été constaté que les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres DBO₅ et DCO. Un dépassement du seuil en rejet est constaté pour les MEST 220 mg/l pour une norme à 150 mg/l.

Les débits de Nuits sont extrêmement importants et dus à des ECP très nombreuses (100 Eqh)

12.10 LAGUNAGE DE REVEL TOURDAN :

La station d'épuration de Revel Tourdan a été construite en 1986 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé d'un unique bassin d'une surface de 3 000 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 267 équivalents habitants et reçoit une partie des effluents provenant de la commune de Revel Tourdan par l'intermédiaire d'un réseau de collecte unitaire gravitaire de 4 019.51 mètres.

NOTA : Une grande partie des abonnés de Revel Tourdan ont leurs effluents redirigés vers les stations d'épuration de Beaurepaire ou de Pissieu.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 40.05 m³/j.

Le dernier bilan de 2022 est bon et présente un ouvrage conforme aux exigences réglementaires. Cependant une surveillance du canal de sortie s'impose et les MEST dépassaient la norme de sortie en 2021.

12.11 LAGUNAGE DE COUR ET BUIS :

La station d'épuration de Cour et Buis a été construite en 1993 et fonctionne selon le procédé du lagunage naturel composé de 3 bassins d'une surface cumulée de 5 000 m².

La capacité de traitement du lagunage est de 450 équivalents habitants ; Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Cour et Buis par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 13 258.85 mètres, d'un poste de relevage et d'un réseau sous pression de 879.8 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 67.5 m³/j.

L'ouvrage sera remplacé en 2023 par un Poste de relevage permettant d'envoyer les effluents à la STEP des Blaches. La lagune dysfonctionne sur le paramètre MEST principalement à cause des lentilles d'eau trop fortement présentes sur les bassins. Les bilans 2021 et 2022 font ce même constat.

12.12 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE PISIEU :

La Lagune historique a été refaite en 2021 et remplacée par un filtre planté de roseau d'une capacité de 420 Eqh. Le procédé mis en œuvre est de type filtre planté de roseaux avec zone de rejet végétalisée afin de favoriser l'infiltration des eaux traitées et ainsi limiter l'impact sur le milieu récepteur.

Le bilan d'août 2022 est positif et conforme. Les rendements épuratoires sont bons.

La charge organique est de 32 % du nominal.

12.13 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE PACT :

La station d'épuration de Pact a été construite en 2006 et fonctionne selon le procédé du filtre planté de roseaux.

La capacité de traitement est de 1 000 équivalents habitants (EH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Pact par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 4 317.78 mètres.

Actuellement seulement un des deux premiers bassins est en fonctionnement. La capacité de la station est donc limitée à 500 EH avec possibilité de mettre en service le deuxième bassin.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 75 m³/j.

Lors du bilan 30 septembre 2021 il est constaté que les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres réglementaires DBO₅, DCO et MES. Les ECP sont relativement faibles sur ce réseau. (64 Eqh).

12.14 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE JARCIEU :

La station d'épuration de Jarcieu a été construite en 2015 et fonctionne selon le procédé du filtre planté de roseaux.

La capacité de traitement est de 1 200 équivalents habitants (EqH). Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Jarcieu par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 8 226.45 mètres, de trois postes de relevage et d'un réseau sous pression de 285.62 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 180 m³/j.

Le réseau véhicule des eaux parasites permanentes de l'ordre de 100 EqH ce qui n'est pas négligeable

La station d'épuration atteint les objectifs de qualité de traitement demandés.

Dans les deux bilans annuels, le débit mesuré en sortie est plus faible en comparaison à celui mesuré en entrée. Ceci était déjà le cas les années précédentes (2019 et 2020). Il est possible qu'un ou plusieurs des bassins présentent des problèmes d'étanchéité.

Les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres réglementaires DBO₅, DCO et MES.

12.15 FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE POMMIER DE BEAUREPAIRE :

La station d'épuration de Pommier de Beaurepaire a été construite en 2010 et fonctionne selon le procédé du filtre planté de roseaux.

La capacité de traitement est de 800 équivalents habitants (EH) Il reçoit uniquement des effluents provenant de la commune de Pommier de Beaurepaire par l'intermédiaire d'un réseau de collecte séparatif gravitaire de 5 676.26 mètres.

La capacité hydraulique nominale de la station est de 120 m³/j.

Un bilan 24 heures a été réalisé conformément à la réglementation.

Les rendements épuratoires sont conformes aux rendements minimums indiqués dans l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les paramètres réglementaires DBO₅, DCO et MES.

12.16 LE FILTRE PLANTE DE ROSEAUX DE CHANAS – HAMEAU DU ROSAY

En Mars 2016 a été réceptionné le filtre planté de roseau d'une capacité de 132 EqH sur le hameau du Rosay à Chanas. Les raccordements sont faits à 60 %. Le site fonctionne correctement.

12.17 USINE DE COMPOSTAGE

L'unité de compostage assure :

- Le traitement des déchets verts issus des déchetteries, de quelques professionnels du secteur ainsi que des services techniques des communes.
- Le traitement des boues (MIATE : Matières d'Intérêt Agronomique issues du Traitement des Eaux) issues de l'épuration des eaux usées en provenance des stations de traitement de Péage de Roussillon, Saint Maurice l'Exil, Saint Alban du Rhône et Auberives sur Varèze.
- La fabrication de compost normé NFU 44-095.
- La valorisation du compost.

12.17.1 Fonctionnement

L'unité de compostage a pour objectif de traiter les productions de boues issues des stations d'épuration et de les valoriser avec des déchets verts broyés en compost normé. Le site est agrandi en 2018 pour correspondre aux nouvelles capacités de production de la station des Blaches voisine.

Le traitement comprend plusieurs phases :

- Une phase de réception de boues d'épuration
- Une phase de réception de déchets verts bruts
- Une phase de broyage de déchets verts bruts
- Une phase de mélange
- Une phase de compostage (6 cases de 360 m³) par aération forcée et suivi de température
- Une phase de maturation (2*200 m³)
- Une phase de tamisage sur crible Mobile (2020)

La dernière étape est celle du stockage sur la plateforme en LOTS.

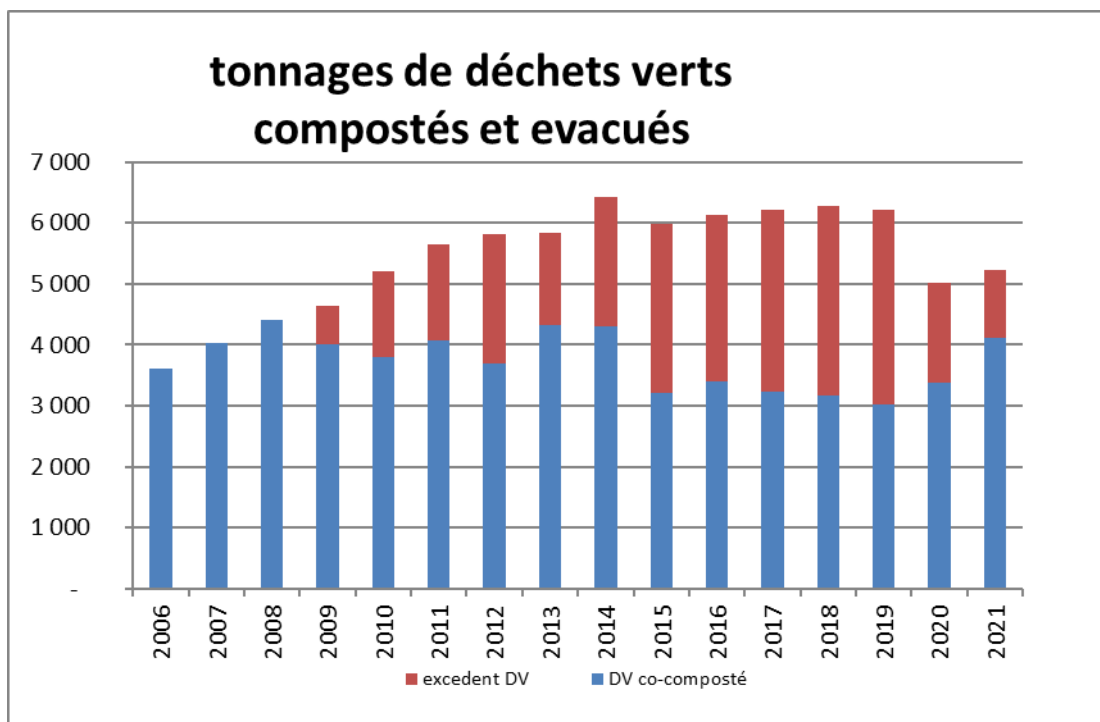
Le compost est utilisable. Il peut être évacué pour un épandage agricole, une utilisation paysagère ou être commercialisé (compost conforme à la NFU 44 095)

La durée du procédé afin d'obtenir un produit fini de qualité est d'environ 5 mois entre son arrivée sur site et son épandage.

12.17.2 Traitement des déchets verts

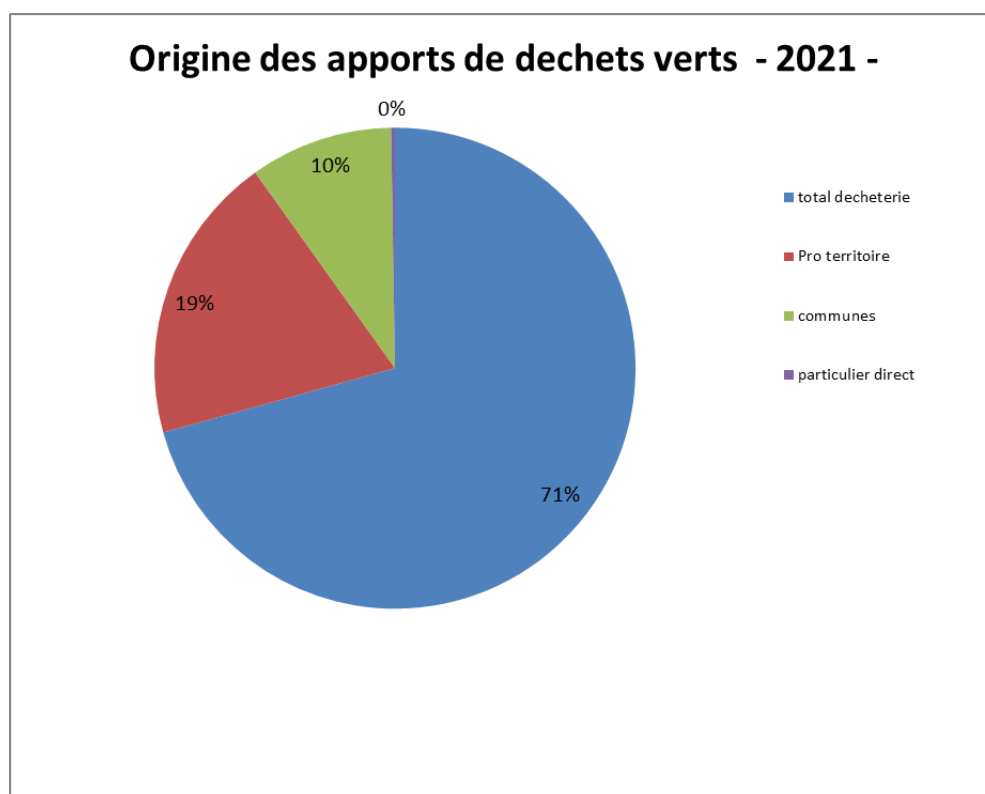
Au cours de l'année 2020 l'accès aux déchetteries a été règlementé et réservé aux particuliers. Concernant les déchets verts, il a été mis en place l'accueil payant des professionnels sur le site de compostage après signature d'une convention. Aussi le volume global de déchets verts a baissé sur le site de 1 000 tonnes environ soit 20 %.

Les déchets verts sont issus du territoire et 70% proviennent des 6 déchetteries du territoire que gère EBER.



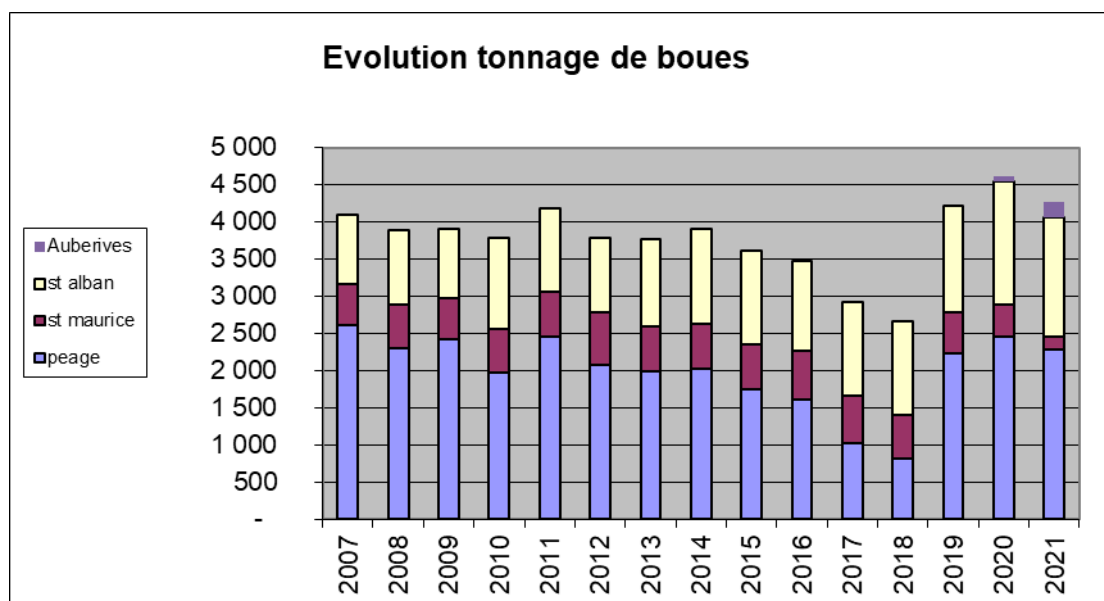
Tous les volumes entrants et sortants sur le site sont pesés. Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être mélangés aux boues d'épuration pour la phase de fermentation ou évacués sur un autre site de compostage en cas d'excédents.

La baisse de volume a permis de moins exporter de déchets ; le site reste cependant excédentaire de 1 200 tonnes environ.



12.17.3 Traitement des boues d'épuration

Les boues proviennent des 4 stations de Péage, St Alban, Auberives et St Maurice. Cette dernière a été supprimée lors de l'été 2021 et ne produira plus de boues, le tonnage est reporté sur le site de Péage.



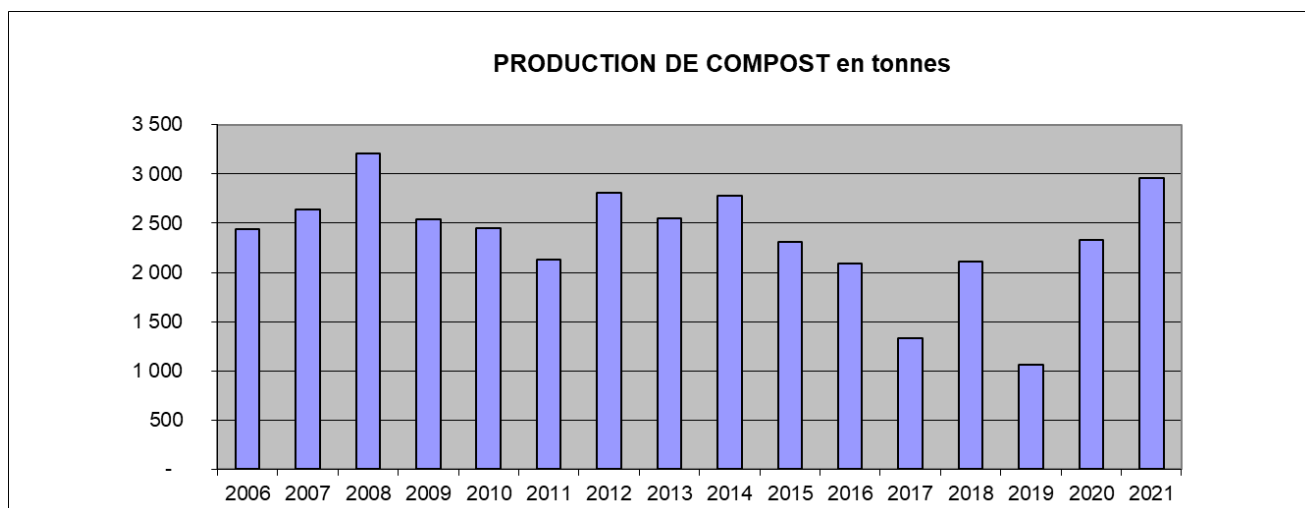
La production de boues est en hausse conformément à la mise aux normes des installations et l'amélioration du traitement des eaux usées du territoire.

Au cours de l'année il a été fabriqué 6 lots de compost évacués sur les terrains agricoles.

Ces lots ont fait l'objet d'analyses selon la norme NFU 44-095 avant épandage sur les terrains agricoles.

Le compost produit est conforme à la NFU 44-095 et fait l'objet d'un contrôle analytique par des laboratoires extérieurs et indépendants, conformément à la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Le compost de boues est utilisé principalement dans le cadre d'une valorisation agricole. Depuis janvier 2013 les lots de compost normés sont vendus à la EARL LATTARD.



13 SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

13.1 ETENDUE DU SERVICE

Depuis le 1^{er} avril 2019, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) a pris la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire soit 37 communes.

Le service est exploité en régie et assure le service auprès de 4 741 abonnés.

INDICATEUR DESCRIPTIF

Evaluation nombre d'habitants desservis par le SPANC

10 199 (D301.0)

13.2 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Pour mener à bien les missions obligatoires de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC effectue différents types de contrôles intervenant tout au long de la vie de l'installation, du projet à son utilisation au quotidien.

Ces contrôles sont les suivants : (Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif)

Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter :

« La mission de contrôle consiste en :

1. Un examen préalable de la conception : cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site.
2. Une vérification de l'exécution : cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :
 - identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
 - repérer l'accessibilité ;
 - vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur. »

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes :

« La mission de contrôle consiste à :

- vérifier l'existence d'une installation, conformément aux ;
- vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation ;
- évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation. »

13.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

L'indice de mise en œuvre correspond à l'étendue des compétences exercées par le service. Cet indice est compris entre 0 et 140.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	SPANC
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30

B - Éléments facultatifs du SPANC

	SPANC
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCEBER exerce les compétences obligatoires et facultatives.

Les compétences facultatives de réhabilitation, vidange et dépotage ont été prises par la Communauté de Communes afin de maintenir un niveau de service élevé et de poursuivre les actions menées par les divers SPANC.

INDICATEUR DESCRIPTIF

Indice de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif : **140/140**

(D302.0)

13.4 PRESTATION ENTRETIEN

L'évacuation et le traitement des boues et sous-produits sont de la responsabilité de l'utilisateur qui doit contacter des entreprises de vidange agréées. Le service du SPANC possède une liste d'entreprises agréées sur le département de l'Isère et a organisé un marché de prestation en centralisant la demande du particulier à un tarif préférentiel. Le particulier reste cependant libre de choisir de contractualiser avec la collectivité ou de retenir le prestataire de son choix.

L'intérêt est :

- de pouvoir bénéficier d'un coût de vidange plus faible et par conséquent de sensibiliser les usagers à l'entretien ;
- d'être assuré de la destination des sous-produits.

La Communauté de Communes adhère au « SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION DES MATIERES DE VIDANGE ET AUTRES DECHETS DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ISERE » qui a pour objectif d'organiser de manière cohérente la gestion des déchets à l'échelle du département.

INDICATEUR DE VIDANGE

Nombre d'installations vidangées par l'intermédiaire de la CC EBER : 45

Proportion par rapport à la taille du parc : 1 %*

13.5 OPERATIONS GROUPEES DE REHABILITATION

La CCEBER a souhaité poursuivre l'exécution de la compétence "Renaturation des installations d'assainissement non collectif" mise en place sur deux des trois SPANC fusionnés depuis 2016.

Ci-dessous un état d'avancement des différentes opérations avec le montant d'aide allouée par opération.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de chantiers à réaliser	30	150	35	51	50	80
Nombre de chantiers terminés	30	130	17	1	41	25
Avancement	100,00%	93,68%	48,57%	1,96%	Sans objet	Sans objet
Montant de l'aide AERMC	97 500 €	450 000 €	36 000 €* [*]			
Montant de l'aide Département 38	67 500 €	330 000€	78 750 €	114 750 €	265 625	43 200

**A compter du 31 Octobre 2017, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse supprime les subventions octroyées aux usagers pour la remise en conformité de leur système d'assainissement non collectif. En effet, le programme a été modifié suite aux nouvelles orientations budgétaires fixées par le gouvernement.*

La mise en place de cette compétence réhabilitation a permis de créer une vraie dynamique de renouvellement du parc ANC qui doit permettre de remettre aux normes les dispositifs d'assainissement non collectif limitant ainsi leur impact sur le milieu naturel. Attention les réhabilitations peuvent se dérouler sur plusieurs années entre la décision et la réalisation des travaux et leur contrôle final.

13.6 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	2019	2020	2021
Nombre d'installations contrôlées jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installations	2 105	2 007	1 996
Nombre d'installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	1 308	1 475	1 458
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	1 151	1 092	1 054
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	4 565	4 574	4 404
Taux de conformité [%] P 301.3	54%	56%	57%

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif.

Nous pouvons constater qu'une installation sur deux présente une atteinte à l'environnement ou à la salubrité publique et qu'un travail conséquent reste à faire pour améliorer la qualité du parc ANC.

INDICATEUR

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : **57%**

(D301.3)

13.7 LES CONTROLES DE 2021 EN CHIFFRES

Contrôles de conception

Durant l'année 2021, 84 dossiers de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif ont été traités par le SPANC de la CCEBER.

Contrôles de bonne exécution

Le SPANC assure également le contrôle de réalisation des installations d'assainissement non collectif. En effet, un suivi du chantier est réalisé afin de vérifier que la nouvelle installation respecte bien les normes actuelles et les prescriptions délivrées lors du contrôle de conception. Suite à ce contrôle, le SPANC délivre un avis sur la filière mise en place.

Durant l'année 2021, 138 installations d'assainissement non collectif ont été mises en place entraînant ainsi un contrôle tranchées ouvertes

Contrôles diagnostics de l'existant

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 complétée par la loi Grenelle II de 12 juillet 2010, le SPANC doit contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

L'ensemble des logements présents sur le territoire a donc été contrôlé et le service effectue maintenant les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien.

NOTA : quelques logements n'ont jamais fait l'objet d'un contrôle car inoccupés ou refus systématique des visites de nos techniciens. (environ 130)

Contrôles dans le cadre des transactions immobilières

Depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le cadre de transactions immobilières, un diagnostic du système d'assainissement est obligatoirement demandé (Articles L133-11-1 et L1331-1-1 du code de la santé publique. Article L2224-8 du code général des collectivités territoriales. Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à R271-5 du code de la construction et de l'habitation).

Au cours de l'année 2021, **142 diagnostics ont été réalisés** dans le cadre d'une vente immobilière. Ce chiffre est fortement en hausse 44 en 2020.

Contrôles périodiques de bon fonctionnement

Au cours de l'année 2021, le service a réalisé seulement **45 contrôles périodiques** de bon fonctionnement.

13.8 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

Le montant de la facturation est forfaitaire.

Pour les contrôles périodiques, une redevance annualisée a été mise en place par délibération du Conseil Communautaire le 18/12/2019. Les montants ont été actualisés au 1^{er} janvier 2022 et sont présentés ci-dessous. Ils sont à la hausse pour garantir l'équilibre financier de ce service public de l'Assainissement Non Collectif

La facture des autres prestations (contrôle de vente, conception et bonne exécution) est établie à l'issue de la visite du technicien, après l'envoi du rapport de cette visite.

Les montants de ces prestations (contrôle de vente, conception et bonne exécution) ont été fixés par délibération du Conseil Communautaire le 18/12/2019 ce qui a permis d'harmoniser les tarifs au niveau du territoire EBER.

Prestation	Prix HT
A1 - Redevance de vérification préalable du projet et de l'exécution des travaux	240€/dossier
B1 - Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation individuelle	20 €/an
B1 - Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation ANC groupée sans individualisation de la fourniture d'eau	30 €/an
B2 - Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	80 €/dossier

14 BILAN FINANCIER ASSAINISSEMENT

14.1 RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 5 361 192,25	G 7 684 222,05	G-A 2 323 029,80
	Section d'investissement	B 5 602 402,22	H 6 461 334,20	H-B 858 931,98

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 265 660,83 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 11 229 255,30	Q= G+H+I+J 14 145 556,25	=Q-P 2 916 300,95

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 896 756,67	L 1 171 441,20
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 896 756,67	= K+L 1 171 441,20

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E 5 361 192,25	= G+I+K 7 684 222,05	2 323 029,80
	Section d'investissement = B+D+F 6 764 819,72	= H+J+L 7 632 775,40	867 955,68
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F 12 126 011,97	= G+H+I+J+K+L 15 316 997,45	3 190 985,48

14.2 ANALYSE FINANCIERE RECAPITULATIVE

L'analyse financière présentée lors du vote du budget est la suivante

BUDGET ASSAINISSEMENT				
		Epargne de Gestion	Epargne Brute	Epargne Disponible
Régie CCPR	2014	1 317 299 €	1 122 720 €	953 017 €
	2015	1 273 178 €	825 464 €	677 140 €
	2016	1 447 720 €	1 259 806 €	869 817 €
	2017	1 978 995 €	1 790 375 €	1 361 670 €
	2018	1 829 542 €	1 473 294 €	586 463 €
TOUS	2019	2 795 592 €	2 411 277 €	818 762 €
	2020	3 690 118 €	3 294 342 €	1 756 701 €
	2021	3 474 274 €	2 998 249 €	1 419 443 €

14.3 LA DETTE

La dette s'élève en capital au 31/12 au montant de 19 196 407 €.

Un emprunts d'un montant de 2 000 000 euros a été souscrit au cours de l'exercice

BUDGET ASSAINISSEMENT				
		Dettes au 31/12/N	Epargne Brute	Durée d'extinction
Régie CCPR	2014	5 669 797 €	1 122 720 €	5,1ans
	2015	5 392 357 €	825 464 €	6,5ans
	2016	10 869 783 €	1 259 806 €	8,6ans
	2017	15 062 078 €	1 790 375 €	8,4ans
	2018	16 314 297 €	1 473 294 €	11,1ans
TOUS	2019	20 445 502 €	2 411 277 €	8,5ans
	2020	18 908 982 €	3 294 342 €	5,7ans
	2021	19 196 407 €	2 998 249 €	6,4ans

INDICATEUR

Durée d'extinction de ma dette est de 6 ans

(P256.2)

Cette durée est satisfaisante pour un SPIC, les investissements à venir sont nombreux et vont amener à faire augmenter la dette et inévitablement la capacité de remboursement. L'augmentation de la redevance doit permettre de conserver ce niveau d'endettement.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en années, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

14.4 TAUX D'IMPAYE AU 31/12/N DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE N-1

INDICATEUR

Le taux d'impayés 2020 en 2021 est par analogie avec le service de l'eau de 3.84 %

(P257.0)

14.5 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES ET VERSEMENT AU FONDS DE SOLIDARITE

INDICATEUR

Le montant des actions de solidarité est de 0.026 €/m3

(P207.0)

	EXERCICE D ORIGINE	Pertes sur créances irrécouvrables : N-V Cpt. 6541 / 6542 en TTC	Annulations de titres / factures Cpt 673 et 6718 en TTC	Versement au Fond de Solidarité Eau Cpt 6281	Total T.T.C	Prises en charges TTC Annuelles ASST	Volume facturé dans l'année	Taux d'abandon sur Prise en Charges Annuelle	montant des abandons de créances
Eaux Eber	2021	26 169,00 €	45 993,00 €		72 162,00 €		3 191 910,00 €		0,023
	2020								

indicateur non calculé avec le transfert de compétence

15 INDICATEUR EAU POTABLE

Thème	Code▲	Libellé	
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	57 471
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1.964
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	72
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94
Réseau	P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'en 2012)	
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution	74
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0.11
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3.81
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.26
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	56
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0.03
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3.84
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations	1.4

16 INDICATEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Abonnés	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	59244
Réseau	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9
Boue	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	745
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3.78
Abonnés	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	84
Réseau	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82
Collecte	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Part Conf
Epuration	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Part Conf
Epuration	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Part Conf
Boue	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
Gestion financière	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0.03
Abonnés	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	NR
Réseau	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7
Réseau	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.05
Epuration	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	NR
Collecte	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70
Gestion financière	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6
Gestion financière	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3.84
Abonnés	P258.1	Taux de réclamations	1.4

17 INDICATEUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	10199
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	140
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	57